

# HIMASE

## Infos

Janvier 2025

N°23

Bulletin numérique de l'Association pour l'Histoire des Militants Associatifs et Syndicalistes de l'Education

### Des éducatrices et des enseignantes engagées à différentes périodes.

#### Regards croisés avec le dictionnaire Maitron

Le rôle de notre association, l'HIMASE (Association pour l'Histoire des Militants Associatifs et Syndicalistes de l'Education), créée à l'initiative de Jacques Girault, consiste d'abord, depuis 2005, à alimenter le dictionnaire Maitron en notices biographiques à caractère scientifique, rédigées par des militant.es auteurs/autrices et des chercheur.es (les deux dénominations s'avérant d'ailleurs tout à fait interchangeables dans un cadre de « science participative »), soumises à l'approbation critique du collectif constitué par le bureau. Mais ce rôle de première importance ne se limite pas à cela ; l'HIMASE a aussi vocation à animer le débat et la réflexion historiographiques autour de son objet. C'est le sens de cette demi-journée d'étude du 18 octobre 2024.

Nous avons souhaité retenir la thématique « Des éducatrices et des enseignantes engagées à différentes périodes. Regards croisés avec le dictionnaire Maitron » car nous sommes tout à fait conscients de l'importance des problématiques de sexe et de genre dans l'historiographie en général, dans l'historiographie de l'éducation, plus spécialement en lien avec le mouvement social, en particulier. Sur cette thématique, nous avons formé le projet de faire dialoguer des autrices et des auteurs qui ont une connaissance intime du Maitron Enseignants pour en être des contributeurs actifs, d'autres qui – dans leurs travaux – ont utilisé les notices existantes relatives à des éducatrices et enseignantes engagées, ont éventuellement à proposer des éléments de modification ou d'enrichissement de celles-ci, et ont aussi vocation à en rédiger de nouvelles dans les mois et années à venir. Outre Alain Dalançon et Marc Geniez, membres de notre bureau, je remercie, par ordre d'intervention, Stéphanie Dauphin, Mélanie Fabre et Ophélie Rillon pour leurs contributions.

**André D. Robert**





Présentation de la demi-journée par le président de l'Himase, **André D. Robert**.

**Sont publiées dans ce numéro les communications de :**

1- **Stéphanie Dauphin**, MCF, INSPE Lille, directrice de *Les enseignantes en France (XVIe-XXe siècle). Sexe, genre et identité professionnelle* (PUR, 2023),

**Présentation de l'ouvrage cité.**

2- **Alain Dalançon**, secrétaire général de l'HIMASE,

**Les enseignantes et éducatrices dans le Dictionnaire Maitron.**

3- **Mélanie Fabre**, MCF, UPJV Amiens, autrice de *Hussardes noires, des enseignantes à l'avant-garde des luttes* (PUR, 2024),

**Madeleine Vernet et Louis Tribier, deux biographies entremêlées.**

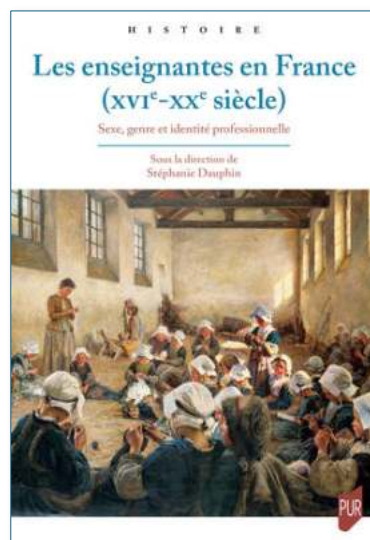
4- **Marc Geniez**, ancien secrétaire gal du SNCL et de la FAEN, membre du bureau de l'Himase, **Marguerite André (1876-1965), institutrice, professeure de cours complémentaires, secrétaire du bureau national de l'Association nationale du personnel des cours complémentaires (ANPCC) de 1919 à 1930.**

5. **Ophélie Rillon**, CNRS, IMAF, membre du Comité de pilotage du Maitron,

**Enseignantes syndicalistes dans un fonds d'archives privées du Burkina-Faso.**



*Les enseignantes en France (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) : sexe, genre et identité professionnelle,*  
**PUR, 2023, s/dir Stéphanie Dauphin**



Présentation de l'ouvrage  
 par Stéphanie Dauphin

**H**istoriquement, la place des femmes dans la profession s'est faite au prix d'une lutte pour accéder à certains postes et reconnaître leur légitimité dans un métier qui a été longtemps réservé aux hommes. Progressivement, les femmes se sont construit une identité professionnelle. Cette longue histoire s'inscrit dans des représentations culturelles et sociales de genre, dans des discours sur le sexe féminin et dans des pratiques professionnelles. Les rapports de force avec les hommes ont évolué au fil du temps et ont interrogé leur devenir dans leur vie professionnelle, mais aussi privée.

L'ouvrage a pour but d'éclairer la manière dont se façonnent les identités individuelles et collectives à travers les aspects de leur formation, de leur capacité de recrutement, de leurs conditions de travail et d'existence. De nombreuses contributions éclairent les normes de genre qui proviennent à la fois de l'institution mais aussi de l'ensemble de la société. Ces normes gouvernent les représentations du masculin et du féminin dans l'enseignement. Certaines enseignantes vont s'en emparer personnellement pour agir à leurs effets, afin de préciser leur situation et leur identité.

### L'art de l'écriture

**Alexandra Amiot** met en perspective cette réflexion, en interrogeant l'art de l'écriture qui reste dans les faits une affaire d'homme puisqu'elle est attachée au sexe masculin. Si les filles exercent cet art, elles sont considérées comme fraudeuses et sont jugées. Elles ont beaucoup à perdre (amendes de 500 livres) ; malgré ce risque elles poursuivent leur activité qui correspond à une demande des familles, puisque les élèves suivent les cours malgré l'interdit. Le fait que des familles soient prêtes à payer des femmes qui enseignent illégalement pour assurer une formation de qualité, est la preuve que l'éducation féminine constitue un enjeu important.

L'image de la religieuse-enseignante forgée sous l'Ancien Régime persiste d'une certaine manière au XIX<sup>e</sup> siècle. Très tôt, la formation accordée aux filles interroge : une formation incomplète, un temps trop court de scolarisation, et un contrôle des mœurs qui est la règle.

L'inégalité de nature entre les sexes est un autre élément central qui justifie la place accordée aux femmes dans la société. Qu'il s'agisse de l'esclavage, de la discrimination raciale ou de la domination masculine, le moyen le plus fréquent de justifier une situation de domination a souvent été de la faire passer pour naturelle. Il s'agit de se fonder sur la religion et ses principes ou sur l'anatomie pour faire apparaître la situation des femmes

comme conforme à leur nature, et ainsi consolider le statu quo. Les qualités féminines qu'elles doivent cultiver sont la sensibilité et l'émotion (plutôt que l'initiative et la décision), la docilité, l'abnégation, la discrétion...

Les congrégations religieuses vont s'adapter et changer profondément au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Davantage conscientes de l'évolution du travail féminin que les laïcs, elles orientent leur programme d'études pour répondre à la demande d'une partie de leur clientèle qui projette de s'orienter vers les industries du luxe ou vers le secteur tertiaire. L'école laïque subit en revanche une forte inertie.

Pourtant quelques femmes comme **Joséphine Bachellerie** s'engagent à transformer l'institution scolaire. Sensible à la théorie de **Joseph Jacotot**, fondée sur deux principes, l'émancipation intellectuelle et l'égalité des intelligences, Joséphine Bachellerie ouvre une école de filles et devient rapidement une institutrice distinguée dans la capitale. En 1848, elle espère qu'Hippolyte Carnot sera en mesure de fonder une École normale supérieure pour les demoiselles. Ce vœu restera lettre morte dans un contexte politique peu favorable à cette initiative.

Au même moment, **Marie Pape-Carpantier**, connue comme pédagogue, féministe et pionnière de l'enseignement préélémentaire, propose de renommer les salles d'asile en « écoles maternelles ».

### Les enseignantes de la petite enfance

**Patricia Legris et Solène Touche** retracent la lente constitution d'une identité professionnelle des maîtresses de maternelle des années 1880 à 1920 en Ille-et-Vilaine. Elles montrent comment ce groupe professionnel se consolide progressivement face aux congrégations et construit une professionnalité de l'enseignement « maternel », joignant dispositions féminines et inventivité pédagogique. Dans ce cadre, les qualités naturelles des femmes sont convoquées (douceur, dévouement, compréhension). La maternelle est un milieu strictement féminin qui contribue à la constitution d'un groupe de professionnelles qui défendent des compétences et des spécificités autour de valeurs partagées comme le dévouement. Les maîtresses sont présentes 8 heures par jour, même le jeudi, et ne sont remplacées que du 1<sup>er</sup> au 15 août. Les inspectrices reconnaissent leurs efforts et la qualité de leurs initiatives pédagogiques parfois audacieuses, sensibles à l'arrivée des références aux pédagogies nouvelles et d'un matériel éducatif « bricolé »

avec les moyens du bord. Peu étudiée, la maternelle s'est créée dans une certaine autonomie.

### L'AGIEM

C'est sur ce constat que **Bérenère Kolly** analyse l'originalité des modalités de cette construction professionnelle à partir de la création de l'Association générale des institutrices des écoles maternelles publiques (AGIEM), au moment même où le décret du 15 juillet 1921 reconnaît l'égalité des traitements entre toutes les institutrices, primaires et maternelles. Si cette décision atteste d'une égalité de dignité des enseignantes de maternelle avec les autres institutrices, la crainte de perdre l'identité et la spécificité de cet enseignement particulier est bien présente.

En choisissant plutôt la création d'une association et non d'un syndicat, Bérenère Kolly éclaire l'originalité de la stratégie de ce groupe professionnel qui se constitue sur les expériences pédagogiques mises en œuvre dans les classes, ainsi que sur les relations directes avec les inspectrices, leur permettant d'être en marge des politiques éducatives jusqu'au milieu des années 1970.

À l'avènement de la Troisième République qui cherche à s'enraciner, de nouvelles institutions voient le jour : les EN de filles se développent sur tout le territoire à partir de 1879 ; l'ENS de Sèvres est fondée, ainsi que l'école de Fontenay.

### Les institutrices de la Seine

Dans ce contexte, **Jérôme Krop** propose de dresser un portrait de groupe des institutrices de la Seine et s'interroge sur la situation des femmes à l'école primaire. Il décrit la mixité asymétrique qui prévaut à Paris. À partir de 660 dossiers, il présente la première génération, entrée en fonction entre 1870 et 1886. Il constate que 23% des femmes sont d'origine moyenne ou supérieure (contre 8% des hommes). Une femme sur dix seulement est passée par l'EN, contre plus d'un quart des hommes, ce qui n'empêche pas les institutrices d'être en moyenne plus diplômées que leurs homologues masculins. Plus de 40% ont un brevet supérieur contre un instituteur sur trois, ce qui peut expliquer que leurs trajectoires de carrière à des postes de direction soient similaires à celles des hommes.

Celles qui sont jugées « excellentes » profitent de l'appui d'autorités locales (masculines) pour accélérer leurs promotions. Systématiquement, les femmes doivent justifier leur volonté d'enseigner, contrairement aux convenances sociales. Elles



évoquent les nécessités économiques pour faire vivre leur famille, leur vocation, sans aborder la question sensible de l'émancipation

Jérôme Krop dessine un portrait en nuance qui rompt avec l'image classique de la nonne laïque déclassée et isolée, tout en rappelant la spécificité du cas parisien par rapport à la réalité provinciale et rurale en France.

### L'enseignante à Tours

L'enquête d'**Amélie Puche** apporte un autre éclairage à la figure de l'enseignante entre 1883 et 1924, en s'intéressant à la ville de Tours. Il s'agit pour les lycées laïques de filles de concurrencer le couvent local en le copiant. Le modèle de vie pour les professeuses est un célibat quasi religieux, une tenue stricte, une relation maternelle avec les pensionnaires, des sociabilités aimables avec les familles. Il faut attendre 1904 pour qu'une femme mariée accède à la direction, sans déroger à l'ordre politique masculin qui exclut les femmes de la citoyenneté.

Si l'on revient à cette première génération d'institutrices, on constate que la stricte séparation des écoles de filles et de garçons permet des promotions et un accès aux fonctions de direction, mais elles doivent combattre les idées reçues qui les jugent incompetentes malgré leur formation de plus en plus performantes depuis la création des EN de filles. La situation est toute autre dans les espaces professionnels où hommes et femmes sont en concurrence.

### L'inspection primaire

L'ouverture aux fonctions d'inspecteur primaire est à cet égard particulièrement éloquente. Progressivement autorisé par la loi entre 1882 et 1891, l'accès des femmes à l'inspection primaire peine à se réaliser dans la pratique et oblige à de nombreux aménagements pour contrer la vivacité des résistances et de la persistance des stéréotypes sexistes, exacerbés par la volonté de préserver les fonctions d'autorité comme pré-carré masculin. Par l'analyse des dossiers de carrière des huit premières femmes à être titularisées, **Jean-François Condette** retrace la richesse de ces parcours et le combat permanent pour une reconnaissance fondée sur leurs compétences. Il souligne le sort qui leur est réservé lorsque les femmes entrent en concurrence avec les inspecteurs. Longtemps, elles ne représentent qu'un faible pourcentage du corps : 0,06% en 1913, 7% en 1939, 8,8% en 1970.

Comment interpréter cette situation ? L'hostilité à 'l'inspection en jupons et chapeau à plumes » s'explique au travers d'exemples analysés par l'auteur. Celui de **Marguerite Ginier** en 1911 est particulièrement éloquent : après avoir fait la liste des préjugés la concernant, elle conclut avec lucidité que « les femmes n'ayant pas droit de suffrage, ne peuvent demander avec autorité, elles ne peuvent recevoir qu'avec reconnaissance. » Elle écrit au sujet des critiques de l'inspecteur Jacoulet : il « me reproche d'avoir une certaine tendance à traiter avec mes chefs d'égalité à égale et en prendre avec eux un peu trop à mon aise ».

Derrières ces remarques, Jean-François Condette révèle la crainte d'être concurrencé à la fois sur leurs postes (les rémunérations, en particulier à Paris, sont avantageuses) et sur leur travail, car les inspectrices semblent « faire leur métier » auprès des écoles de filles avec beaucoup plus d'exigence et de zèle que les inspecteurs.

### Les directrices d'ENI

**Linda Clark** prolonge cette réflexion en s'intéressant aux directrices d'écoles normales de 1879 à 1914. Elle a consulté 193 dossiers, les deux tiers recrutés avant 1890. Tenue d'habiter dans son établissement, la directrice peut-elle s'autoriser à vivre avec mari et enfants ? Cette question en débat est tranchée par Félix Pécaut. Il rappelle que les EN « sont des établissements séculiers [...] qui préparent à une vie séculaire. C'est pourquoi il n'est rien de plus naturel que de voir à leur tête des mères de famille ».

44% de la jeune génération formée à Fontenay-aux-Roses, sensible au discours de Pécaut, se mariera à des professeurs, inspecteurs, ou autres fonctionnaires. Une fois exposé « l'esprit de Fontenay » (gravité, simplicité, gaîté) destiné à enraciner les idéaux laïques dans les provinces, Linda Clark s'interroge sur le point de vue des Fontenay-siennes.

Pour ces jeunes femmes, la République qui a reconnu « l'égalité des aptitudes et des connaissances » a fait œuvre libérale et démocratique, mais sans donner l'égalité civile. Ce statut ambigu entraîne des positions divergentes sur les comportements autorisés aux femmes dans l'espace public (congrès, assemblées) ou les lieux de délibération (conseils départementaux). Certaines considèrent, comme les inspecteurs, que la fonction d'inspectrice est incompatible avec leur sexe, au point qu'**Octave Gréard** s'étonne de leurs réticences : « j'ai plus confiance qu'elles-mêmes dans

leur sagacité aiguisée, dans leur raison ferme et douce ».

En revanche, **Pauline Kergomard**, première élue au Conseil supérieur de l'Instruction publique, défend vigoureusement l'inspection féminine et **Albertine Eidenschenk**, qui la rejoint en 1904, réclame une éducation féminine « hardiment libératrice », ainsi que l'égalité juridique (contre le Code Napoléon, « monument d'injustice ») et l'égalité des salaires. Elle invite ses collègues à rejoindre la FF (Fédération féministe universitaire)<sup>4</sup>.

Dans ce contexte, le développement d'une presse féministe et corporatiste va jouer un rôle important - notamment le quotidien féministe, dreyfusard et libre-penseur *La Fronde*, qui fait des institutrices une clientèle privilégiée.

Pour certaines d'entre elles, l'enjeu majeur est d'obtenir le fait d'être représentées dans le plus haut organe consultatif du ministère, le Conseil supérieur de l'Instruction, via des élections professionnelles. Cela permet de montrer comment des femmes, non électrices et non éligibles à l'échelle nationale (citoyennes dépourvues des droits politiques), exploitent les élections professionnelles en mettant en place des stratégies électorales pour faire entrer des femmes dans cet organe. Des élues, presque seules au milieu des hommes, plaident la cause des enseignantes

### L'éducation populaire

Comme le souligne **Mélanie Fabre**, alors que tout engagement d'un fonctionnaire est douteux, voire subversif car contraire à la neutralité exigée, les femmes participent au mouvement d'éducation populaire lancé à la suite de l'Affaire Dreyfus. Ce moment est un « apprentissage de la dissidence » pour certaines d'entre elles. Dans cette communication, Mélanie Fabre revisite la notion d'intellectuel en la conjuguant au féminin à partir de trois parcours remarquables : celui de **Jeanne Desparmet-Ruello** (directrice de lycée à Lyon), d'**Albertine Eidenschenk-Patin** (directrice d'EN) et de **Marie Baertschi-Fuster** (professeure d'école normale).

Toutes les trois sont républicaines mais trop militantes pour leur hiérarchie : on peut croiser les rapports administratifs avec leurs prises de position publiques et entendre au plus près leur voix de femmes, maintes fois en conflit avec leurs tantes. On entend leur engagement pour le droit des femmes à la vie intellectuelle, pour des programmes des lycées féminins ouverts sur les disciplines scientifiques. Ces intellectuelles se

saisissent des revues et des congrès qui se multiplient à la « Belle Époque » pour faire entendre leurs revendications dans l'espace public, assumant leur dissidence au sein de l'institution scolaire au nom des valeurs de liberté de pensée et d'émancipation, indissociable de leur conception de l'exercice de leur métier d'enseignante.

La « Grande Guerre » n'est qu'un accélérateur d'une dynamique déjà là. Ce fut l'occasion d'apporter aux maîtresses une reconnaissance de leur travail. En effet, les femmes remplaceront les mobilisés dans les établissements secondaires, lieu emblématique du cloisonnement des sexes. Cette situation modifie la problématique des rapports de genre dans une institution où la mixité n'est pas encore la règle.

### Les intérimaires de guerre

Ce qui se joue aussi c'est bien leur valeur professionnelle. **Julien Cahon** en interroge la catégorie improvisée qui naît de la nécessité des « intérimaires de guerre ». Il montre ainsi combien les discours et les pratiques traduisent des rapports sociaux de genre, qui se cristallisent sur la question du manque d'autorité de ces femmes dont le recrutement est, selon l'inspecteur général Édouard Petit, « un mal nécessaire ». À la représentation qui s'impose progressivement de « femmes, jeunes et débutantes », l'auteur oppose la réalité de la diversité de ces intérimaires en termes de sexe et d'expériences.

Qui étaient ces intérimaires de guerre, se demande Julien Cahon ? Recrutées en hâte pour remplacer les 30 000 instituteurs mobilisés (la moitié du corps), elles ont un statut très flou : certaines sont retraitées, d'autres ont été déplacées des régions envahies ou sont venues des écoles privées. Mais la figure saillante est celle de « la jeune auxiliaire » qui doit « tenir » des classes de garçons, tâche démesurée aux dires des hommes, mesure de pis-aller qui inquiète. Dans ces conditions, une question s'impose aux autorités ; que faire d'elles après la guerre ? Entre 1919 et 1924 diverses mesures permettront leur reclassement (nomination définitive, indemnités de licenciement, admission à l'École normale).

Cette situation est révélatrice des 5 rapports sociaux de genre, de l'immuabilité de la frontière des sexes à travers la question notamment de l'autorité dont les femmes ne seraient pas pourvues. Dans les faits, la féminisation a été une conquête, sans stratégie, mais qui s'est amplifiée régulièrement jusqu'à atteindre une supériorité numérique dès le XIXe siècle à l'école élémentaire et au cours du

XXe siècle dans le secondaire. Les femmes ne constituent pas simplement une force numérique mais elles sont surtout des actrices de la profession qui participent à la diffusion des idées féministes.

Premier corps professionnel féminin en France par leur nombre, elles ont obtenu plus tôt que les autres l'égalité de traitement et le droit de vote aux élections des conseils représentatifs du personnel. Dans les années 1920-1930, c'est avec regret que les administrateurs et les inspecteurs de l'Instruction publique constatent la montée de la vague enseignante. Les réticences sont toujours présentes lorsqu'on évoque les nouveaux droits reconnus des institutrices d'après-guerre. La méfiance à leur égard persiste de la part du personnel politique, tout comme pour l'accès du droit de vote pour les femmes qui fut acquis de longue lutte. Lors de leur parcours professionnel, les femmes seront moins nombreuses que les hommes à bénéficier d'une promotion dans l'enseignement primaire supérieur. Elles seront aussi minoritaires à intégrer le corps des professeurs d'enseignement général des collèges.

Pourtant, l'éducation est toujours vue comme un univers professionnel égalitaire. L'égalité de traitement due à leur qualité de fonctionnaire est censée protéger les femmes contre l'arbitraire. Malgré les difficultés persistantes pour les enseignantes, certaines institutrices portent une voix nouvelle du point de vue pédagogique.

### Les écoles rurales

Grâce à **Laurent Gutierrez**, nous faisons une incursion dans les écoles rurales, majoritaires jusqu'à la libération. Il donne la parole à **Marie-Louise Babeau-Wauthier**, institutrice à Torcy-le-Grand de 1919 à 1939. Cette adepte de la classe coopérative, soutenue par son inspecteur Cousinet, a laissé des archives exceptionnelles : lettres à de multiples correspondants, publications (*La Nouvelle Éducation, l'École et la Vie...*), jeux éducatifs et matériel pédagogique, collection de travaux d'élèves (microfilmés aux archives municipales de l'Aube). Confortée par les propositions du congrès de Calais en 1921, elle est une lectrice éclectique des publications de célébrités (Decroly, Montessori, Cousinet) autant que de praticiennes.

À la tête d'une classe unique mixte, épouse d'un cultivateur du village, elle se fait accepter de parents a priori hostiles au bien-fondé des méthodes actives, mais qui reconnaissent l'efficacité de cette nouvelle manière d'enseigner qui développe chez les enfants le goût de l'école.

### La sportivisation sous Pétain

Le sommet de la contradiction genrée est atteint sous Pétain qui prône l'« éternel » féminin tout en introduisant la « sportivisation de l'éducation physique scolaire » pour former une jeunesse vigoureuse.

**Loïc Szerdahelyi** s'empare de la question des monitrices de sport pour mettre à jour ces tensions. Vichy recrute des monitrices pour la plupart d'origine modeste. Toutes sont formées au Collège national des moniteurs et athlètes. Leur identité professionnelle se construit sur la posture « acrobatique » qu'on leur impose : il s'agit de « relayer les canons d'une féminité essentialiste tout en symbolisant un idéal d'activité physique par devoir professionnel de régénérescence de la jeunesse féminine. »

Qui sont ces femmes ? Souvent issues du monde de la compétition sportive, institutrices déléguées aux sports formées dans la filière primaire puis au CNMA (Centre national des moniteurs et athlètes), recrutées à titre provisoire, elles doivent faire leurs preuves en attendant d'être titularisées. Les rapports d'inspection déposés aux Archives n'échappent pas au projet idéologique de Vichy : les monitrices doivent « régénérer » le modèle féminin.

Les identités professionnelle et sociale sont écartelées entre les compétences sportives traditionnellement masculines d'un métier éprouvant qui semble nécessiter le célibat (c'est d'ailleurs un critère de recrutement privilégié par l'administration) et la politique nataliste du régime qui exalte la figure maternelle. Dans le domaine de l'activité physique, c'est bien la question de l'émancipation corporelle qui conduit ces sportives à « s'emparer des normes de genre pour agir avec elles ou contre elles ».

### Une femme normale ?

On s'interroge : qu'appelle-t-on « une femme normale » pour le ministère et ses inspecteurs dans les années 1880, 1900, 1920 et 1940 ? Cette désignation floue que l'historien doit sans cesse reconstruire dans des contextes évolutifs, ne se dévoile finalement que dans ses exclusions, entre l'inacceptable (socialement) et l'irrecevable (professionnellement). Prétextant que « professeure c'est bien pour une femme » car permettant de concilier vie privée et vie professionnelle, le second XX<sup>e</sup> siècle féminise l'enseignement mais freine l'intégration des femmes aux personnels d'encadrement scolaire. La réussite **d'Odette Brunswig**,

professeure, directrice puis inspectrice générale, est exceptionnelle (Geneviève Pezeu).

Grâce à la source abondante des rapports d'inspection **Marlaine Cacouault-Bitaud** restitue le regard porté sur les professeuses du secondaire d'une part et sur les directrices des lycées de jeunes filles d'autre part, de 1910, période fondatrice, à 1960, année de la massification.

À partir de 1933, comme les rapports doivent être signés par l'inspectée, la prose des inspecteurs se fait plus indirecte, mais l'analyse de contenu permet toujours de distinguer les jugements portés sur le savoir et la formation des professeuses, leur conduite de la classe et leur tenue (c'est-à-dire leur apparence, dignité, manière de se comporter dans l'établissement voire au-dehors).

Si un niveau élevé dans le savoir est concédé aux femmes, même s'il est réputé masculin (il y a des agrégées de mathématiques), leur relation aux élèves ne cesse d'alterner le trop et le pas assez (de méthode, de timidité, de rapidité, de modestie, d'autorité). C'est dans l'apparence que se dessine le plus clairement le portait de l'enseignante « modèle » et les interdits rédhibitoires qui conduisent à un déplacement d'office. En 1933, on peut lire dans un rapport : « elle fréquente le café du Commerce, seule ou avec son mari... ce qui fait courir en ville les bruits les plus scandaleux sur la conduite de ce professeur ».

Pour les directrices des lycées, les cinquante dossiers retenus dévoilent les attendus d'un rôle qui doit conjuguer l'inconciliable ; autorité et féminité. Avant 1914, le « dévouement sans borne » doit être centré sur l'établissement : les inspecteurs redoutent l'entrave de la charge des devoirs maternels et les engagements civiques. Mme **Desparmet**, très active dans l'Université populaire à Lyon, est traitée de féministe exaltée pour son cours sur l'histoire des femmes. Les parents d'élèves acceptent mal d'une femme la froideur, la brusquerie ou le manque de tact.

La croissance des effectifs féminins dans l'entre-deux-guerres conduit à exiger du dévouement, des qualités d'adaptation et d'initiatives qui feront le prestige d'établissements ouverts (prudemment) aux pédagogies nouvelles. Face aux classes surchargées des années 1950, les directrices, maintenant aidées d'un censeur, doivent s'impliquer dans les chantiers de construction, la rénovation pédagogique et l'encadrement des personnels : il leur faut désormais « travailler en équipe », se préoccuper des « besoins » d'adolescents issus de milieux moins favorisés, bref être aimables, souriantes et détendues tout en étant des

gestionnaires efficaces dotées d'une forte autorité. C'est-à-dire « être des hommes » dotés de qualités jugées intrinsèquement féminines.

**Marlaine Cacouault-Bitaud** pointe, non sans ironie, les stéréotypes contradictoires qui saturent les jugements d'une hiérarchie qui demande toujours plus. À travers l'étude de ces rapports, finalement nous en apprenons autant ou davantage sur les inspecteurs que sur les inspectées. Dans un contexte de forte féminisation des métiers et de la généralisation de la mixité depuis les années 1960, on constate la permanence de l'impact du sexe des enseignants dans les trajectoires professionnelles. À titres scolaires égaux, les hommes restent surreprésentés dans les postes à responsabilités et leurs carrières plus rapides que celles des femmes dans une institution qui contribue davantage à la reproduction des normes de sexe qu'à l'émancipation.

Saisies par les discours de leurs supérieurs hiérarchiques, longtemps exclusivement des hommes, ou par les prises de parole des plus militantes, les trajectoires et les identités professionnelles des enseignantes apparaissent toujours en tension entre assignation aux qualités féminines et résistances assumées pour plus de liberté. Finalement, dans l'entre-deux-guerres, lorsqu'elles sont majoritairement célibataires et libres d'accepter une mobilité professionnelle, les possibilités de faire carrière sont réduites, au moment où des postes sont créés dans les années 1960-1970, elles sont pour la plupart mères de famille et « rendues à leur condition féminine modernisée ».

Cette situation est source de tiraillements entre le désir d'assurer au mieux le métier d'enseignante et les fonctions d'épouse et de mère. Lorsque les femmes prennent la parole, elles évoquent volontiers leurs renoncements, leurs frustrations, leurs difficultés. En règle générale, les femmes sont plus nombreuses à rester dans leur position initiale pour ne pas avoir à changer de lieu de résidence et s'éloigner du conjoint.

De 1950 à 1990, les hommes sont majoritaires à diriger les établissements dans un secteur largement féminisé. Suivant le sexe, les profils sociaux diffèrent, tout comme la situation familiale et les titres. Les femmes détiennent un plus haut niveau de diplôme si on les compare aux hommes. Cependant, elles accèdent plus difficilement aux fonctions les plus élevées.

Du côté de la direction des écoles, l'observation est analogue. Les hommes sont bien plus présents que les femmes aux postes considérés comme valorisants. Alors que l'égalité et la mixité deviennent la règle dans la sphère éducative, les



femmes sont les premières victimes de la disparition du double réseau, masculin et féminin, d'établissements. La concurrence pour les postes de direction est en leur défaveur. La vision genrée des aptitudes, encore prégnante et la vie de famille deviennent le plus souvent un handicap. Les femmes attendent d'être libérées des contraintes familiales pour s'engager dans la fonction.

En général, on constate que les directrices se distinguent par leur origine sociale plus élevée que leurs collègues masculins. Sur le plan syndical, elles se révèlent moins militantes, moins syndiquées et davantage soucieuses de développer des liens affectifs, des amitiés professionnelles, même si des tensions existent entre collègues de statuts différents, comme en témoigne **Huguette Bastide** dans son ouvrage *Institutrice de village*. L'engagement féministe anime toutes celles qui prennent des responsabilités syndicales, des mandats électifs municipaux, qui créent des commissions féministes dans les syndicats et les mouvements politiques. Certes les femmes investissent moins les partis et les syndicats, aux règles masculines voire sexistes, elles intègrent plus largement les associations.

Cette implication offre la possibilité d'un engagement à la lisière de la sphère privée et de la sphère publique. Dans l'impensé collectif, les femmes demeurent majoritairement responsables des enfants. Les rôles professionnels que la société propose aux femmes, prolongent les activités privées qu'elle leur destine : enseigner, soigner, assister. Dans les faits, le service réduit et le congé parental sont davantage des « affaires de femmes ». Sans être absents dans leur rôle parental, les pères enseignants peuvent davantage s'engager dans la préparation de concours (agrégation ou direction) que leurs compagnes qui remettent à plus tard leur projet professionnel, ce qui a des incidences tout au long de leur parcours professionnel avec un accès plus tardif à l'élévation de carrière et donc de salaire.

La croyance qu'un homme est plus à même qu'une femme à « faire carrière » et de monter dans la hiérarchie a été fortement activée et reste encore présente dans l'inconscient collectif. Les enseignantes se heurtent aussi au stéréotype de l'homme professeur, savant et doué d'une autorité naturelle, qui est fortement mobilisé à certains moments de leur parcours professionnel, de même que la croyance selon laquelle un homme mûr doit pouvoir faire une carrière et monter dans la hiérarchie.

Existe-t-il un plafond de verre auquel se heurtent les enseignantes en général ? On constate qu'il y a une concentration d'enseignantes dans les postes du bas de la hiérarchie, ce qui ne dit pas un engagement moindre des femmes dans leur métier, bien au contraire. Les agrégées préfèrent exercer dans l'enseignement supérieur ou dans les classes préparatoires, plutôt que d'occuper des fonctions de direction. Les directrices sont en général plus âgées que leurs homologues masculins, elles entrent plus tardivement dans la fonction avec comme bagage une longue expérience pédagogique et une qualification plus élevée.

Dans tous les cas, pour le directeur d'école ou le chef d'établissement, devenir père ne freine en rien la carrière masculine.

## Conclusion

Nous constatons que les enseignantes ont gagné l'égalité de salaire, mais sont confrontés au plafond de verre : leur carrière n'est pas équivalente à leurs collègues masculins.

Si aujourd'hui, l'école connaît une crise majeure, elle n'est pas due à la présence des femmes dans l'institution mais à la place de l'école dans la société et à la manière dont les hommes et les femmes de la profession sont traités : mal payés, mal considérés, des conditions de travail de plus en plus difficiles. Les voix des enseignants ne sont pas entendues, tout comme leurs souffrances qui sont une réalité. Le suicide de **Christine Renon** sur son lieu de travail en 2019 (directrice d'école à Pantin) nous interroge. ■

## Les femmes du corpus enseignant.es dans le Maitron

par Alain Dalançon, secrétaire général de l'Himase, responsable du corpus

Je ne vous étonnerai pas en vous disant que les femmes sont très minoritaires dans le Maitron : 11 922 notices (hors dictionnaire des fusillés) sur 212 734 actuellement en ligne, soit 5,6%, et 12 933 (dictionnaire fusillés compris) sur 225 717, ce qui ne change pas le % : 5,7%.

### Les femmes très minoritaires

Il est vrai que dans le corpus « enseignants », la proportion des notices de femmes est multipliée par 3 : 15,85% pour 1 876 (hors-fusillés) sur 11 831 notices du corpus, et 15,77% pour 1 885 (fusillés compris) sur 11 947. Mais il faut relativiser cette progression, quand on connaît la féminisation des professions du monde éducatif, de plus en plus majoritaire depuis fort longtemps. L'examen des pourcentages suivant les périodes, reflète d'ailleurs cette progression puisqu'on passe de :

-9,68% pour la période (1871-1914) : 55/568,

-15,25% pour la période (1914-1940) : 681/4 464,

-16,36% pour la période 5 (1940-1968) : 1 415/8 646,

Quant à la période 6 (1968-1992), tout juste entamée : 20,8% (53/260 depuis le n° 232 653)

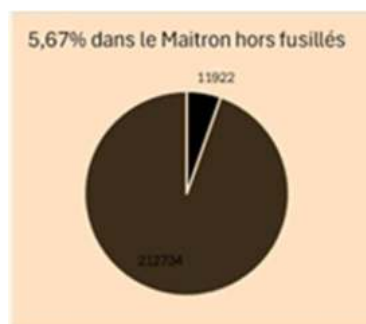
Je précise que ces statistiques sont globalement fiables dans la mesure où un gros travail de normalisation des chapô et de balisage – invisible – a été fait, qui reste cependant perfectible.

Ajoutons une grande variété des notices, variété identique dans celles des hommes, depuis la fiche de quelques lignes non signée, jusqu'aux longues bios retraçant un itinéraire, en passant par la notice incomplète se contentant d'énumérer des responsabilités.

Qu'on les prenne par tous les bouts, les statistiques sont donc sans appel : les femmes sont très minoritaires non seulement au regard de la moitié au moins des populations qu'elles représentent, mais surtout de leur nombre dans les professions du monde éducatif.

Michelle Perrot l'avait constaté lors du cinquantenaire du Maitron et nous avaient interrogés – très fraternellement –, ce qui nous avait un peu culpabilisé.

C'est la montée des mouvements émancipateurs des femmes, celle des débats scientifiques autour de l'intersectionnalité (genres, races, classes) – objet de nombreuses communications depuis hier et aujourd'hui même à la séance inaugurale du Collège de France – qui nous poussent aujourd'hui à nous interroger, ce qui était exclu il y a seulement quelques années.



Pourquoi donc cette situation ?

### Auteurs et autrices

Faut-il soupçonner une misogynie – inconsciente – et un misonéisme des auteurs voire des autrices ? Il n'y a pas de différences notables entre auteurs masculins ou féminins, au sujet du % de notices de femmes dans le total des notices du corpus enseignants qu'ils/elles ont signées.

Parmi les auteurs les plus prolifiques :

J. Maitron : 31/214 (14,5%)

C. Penetier : 76/428 (17,7%)

J Girault : 820/4459 (18,38%)

A. Dalançon : 108/682 (15,8%)

A. Balent : 15/145 (10,3%)

Quant aux autrices, non seulement elles sont rares, mais leur nombre de notices signées est bien plus faible, de sorte que les comparaisons sont un peu faussées :

Madeleine Singer : **21/133** (15,8%)

Florence Regourd : **12/48** (25%)

Josette Uebershlag : **8/35** (22,9%)

Nicole Racine : **4/37** (10,8%)

Françoise Olivier-Utard : **5/25** (20%)

En fait, le dictionnaire se présente comme un ensemble de reflets :

- à la fois du ou des groupements militants (plus que proprement scientifiques) dans lesquels étaient et sont toujours recrutés l'essentiel des auteurs et autrices,

- et d'autre part des structures et modes de fonctionnement des organisations, groupements, mouvements, sans lesquels il n'y a pas de mouvement social. Il est incontestable que les femmes y ont toujours été très sous représentées aux postes de responsabilités. On ne peut donc pas les inventer.

On doit cependant s'interroger sur la nature et les raisons complexes de ce plafond de verre persistant. Je n'aborderai pas cette problématique sur laquelle réfléchissent historiens, sociologues, anthropologues, philosophes et syndicalistes dont celles et ceux de l'IR-FSU auquel j'appartiens. Mais je pense qu'à notre niveau, nous devrions en tenir compte pour organiser notre plan de travail à l'avenir.

Car jusqu'à présent, au-delà d'un squelette général, le dictionnaire s'est construit en marchant, sans plan précis, comme un navire à voiles du XVIIe-XVIIIe, ce qui ne veut pas dire sans compétences, ni expérience ni souci des équilibres. Sans critères suffisamment précis et donc un peu contraignants dans les corpus ou les groupes de travail, et surtout entre eux, ne serait-ce que pour d'abord déterminer qui est biographiable.

En laissant du temps au temps pour laisser la possibilité de combler les vides ou les insuffisances.

Chaque auteur.e a donc eu tendance à travailler en fonction de ses sources, puisées essentiellement dans les organisations et les témoignages des intéressé.es, et en fonction de son intérêt et de ses relations. Chacun.e dans son couloir.

## Une très inégale répartition

Il en est résulté une très inégale répartition géographique, malgré les efforts pour répartir de façon plus équilibrée. C'est aussi le cas pour les hommes mais le faible nombre des notices de femmes aggrave l'impression de déséquilibre. L'inégale répartition n'est pas toujours proportionnelle à la population, alors qu'il y a au XX<sup>e</sup> une certaine proportionnalité entre monde enseignant et population scolarisée.

**Paris et Seine** : 279 (15%)

### Départements peuplés :

BDR : 67/342, 19,5% ; Alpes M : 25/138, 18,1% ; Nord : 38/245, 15,5% ; PDC : 17/134, 12,7% ; Gironde : 33/172, 19,2%, Hte Garonne : 22/145, 15,17%

### Départements ruraux du Poitou-Charentes :

Charente 16/71, 22,5% ; Charente M : 11/84, 13,1 ; Deux Sèvres : 15/101, 14,9% ; Vienne : 20/134, 14,9%

### Départements bretons :

Côtes Armor : 44/264, 16,66% ; Finistère : 15/154, 9,74% ; Ille et V : 14/111, 12,6% ; Loire-Atlantique : 18/124, 14% ; Morbihan : 7/109, 6,42%.

Notons surtout les faiblesses dans les anciennes colonies où ce sont d'ailleurs quasiment uniquement des enseignantes françaises

Algérie : 22/355/377

Maroc : 3/24/27

Tunisie : 4/27/31

Madagascar 0/6,

Indochine : 0/16

Afrique hors Maghreb : zéro, en fait 4, car enregistrées dans le dictionnaire Afrique mais pas sous corpus enseignants.

Et dans les DOM-TOM, c'est le désert :

Nouvelle Calédonie : 2/6

La Réunion : 0/14

Guadeloupe, Martinique, Guyane : 0/18 ; 0/17 ; 0/8

Polynésie : 0/0

## La diversité professionnelle

Elle semble en revanche être mieux reconnue :

1050 institutrices,

474 professeures,

93 directrices, 22 inspectrices (chevauchements possibles avec les précédentes catégories),

52 éducatrices,

5 conseillères d'orientation.

### **Le pluri-engagement**

#### **845 syndicalistes dont :**

412 Sni,

235 second degré FGE-FEN (dont 154 Snes)

40 Sgen-Cfdt

18 Cgt

#### **Associations**

37 militantes associatives diverses

40 pédagogiques

#### **Militantisme politique**

678 communistes

180 socialistes

22 parlementaires

6 LCR

24 anarchistes (les Mayoux séparés et ensemble) sur 133 (18%)

109 résistantes sur 1344 (8,1%) (à côté Lucie Aubrac, Marcelle Barjonet)

### **Les militantes féministes**

237 femmes féministes sont mises en exergue, pas forcément enseignantes d'ailleurs : seulement 87 soit 36,7%, et d'une grande variété dans leur engagement militant féministe.

La comparaison avec le Dictionnaire des féministes sous la direction de Christine Bard (PUF 2017) est intéressante : il comporte 422 notices mais seulement 21 concernent les mêmes militantes, dont un homme, le médecin Dalsace, et 7 ou 8 auteur.es sont commun.es, essentiellement pour les féministes les plus connues.

### **Couples de militants**

Cela nous conduit à la relation entre hommes et femmes quand on a à faire à des couples de militants qui sont nombreux.

Ils sont traités soit ensemble en privilégiant le mari : Blanc André et Marcelle (née Denis), ou bien l'épouse est seulement citée furtivement dans la notice du mari (Germaine Fougère avec Marcel Fougère) ou du frère (Hélène Agulhon, sœur de Maurice, épouse de Claude Mesliand).

Quand les femmes ont leur propre notice, elles sont normalement répertoriées en fonction de leur nom d'usage qui est le plus souvent leur nom d'épouse : 796, 42,43%.

Il arrive néanmoins que les militantes aient été connues sous leur nom de naissance avant leur mariage, de sorte qu'est ajouté après leur nom de naissance, épouse de (178, 9,5% seulement).

**51,9% ont donc été mariées**, les autres non, qui représentent donc presque la moitié. Mais seulement 75 sont notées célibataires (4%).

On touche là à une certaine répugnance à introduire de éléments de la vie personnelle dans les notices biographiques. Alors que ce sont souvent des éléments importants sinon déterminants dans un parcours militant. D'abord l'éducation, puis les maladies (ce qui pose le problème moral et juridique de s'abstenir de donner des renseignements au sujet de la santé), les rencontres, les mariages, les vies en couples, séparations, divorces. **Et la maternité !** On notera l'importance de ce facteur dans la difficulté à militer, ce que traduit l'importance des **militantes célibataires sans enfant**, et des mariées sans enfant.

Je viens rapidement de dresser un panorama critique, autocritique, normal dans toute conduite scientifique. Mais le bilan n'est pourtant pas globalement négatif ; il faut bien reconnaître qu'il était difficile de procéder complètement différemment si l'on voulait produire. Tel qu'il est, le corpus donne donc du « grain à moulin » ; il contient une mine de renseignements et des matériaux pour des études à venir.



Germaine et Marcel Fougère, voyage de l'amicale des anciens élèves de l'école publique de St-Jacques de Thouars, en juillet 1953



## Exemples de militantes

Donnons des exemples de militantes peu connues, illustrant la variété dont j'ai parlé.

Les simples chapô introduisent à autant de parcours et de destins divers ; j'ai choisi quelques exemples par périodes, étant entendu qu'il y a souvent prolongation du militantisme d'une période à l'autre.

### De la 3<sup>e</sup> période (1871-1914) à la 4<sup>e</sup> période (1914-1940)

**Isaure Rousseau**, pseudonyme Mathilde Primaire, institutrice dans les Deux-Sèvres (par Jacques Blanchard).

<https://maitron.fr/spip.php?article129905>

Née en 1878 à Caunay (Deux-Sèvres), morte en 1938 à Niort (Deux-Sèvres) ; institutrice, directrice d'école ; fille d'un ancien instituteur devenu propriétaire terrien mort 6 mois avant sa naissance ; militante syndicaliste du SNI, secrétaire départementale ; militante mutualiste, pacifiste, féministe.

### 4<sup>e</sup> période (1914-1940)

Les sœurs Papaud, institutrices rurales en Charente-Inférieure/Maritime (A. Dalançon)

### Renée Papaud

<https://maitron.fr/spip.php?article124793>

Née en 1890 dans la presqu'île de Ducos (Nouvelle-Calédonie) où son père était gardien au bagne, et dont la mère était institutrice, morte vers 1970 ; institutrice, militante féministe de la FUE, militante du SNI, mise en retraite d'office en 1941.



Renée Papaud à droite et ses élèves de l'école de filles de Breuillet (17) en 1935

### De la 4<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> période

Mère et fille, deux professeures agrégées, militantes syndicalistes et politiques révolutionnaires.

### Raymonde Bois née Sarthou (Jacques Girault)

<https://maitron.fr/spip.php?article17057>

Née en 1899 à Toulouse, morte en 1980 à Moutiers (Savoie) ; fille d'un normalien de l'ENS, professeur au lycée de Toulouse, mort des suites de ses blessures en 1918 ; professeure agrégée de philosophie, mariée à un agrégé de philo ; militante du SNES ; militante socialiste (SFIO, PSA, PSU) dans la Seine/Hauts-de-Seine ; conseillère municipale de Sceaux.

### et sa fille Jacqueline Bois (Loïc Le Bars)

<https://maitron.fr/spip.php?article17059>

Une des trois filles de la précédente, née le 23 novembre 1927 à Moulins ; professeure agrégée d'allemand ; militante syndicaliste École émancipée puis FUI du SNES, secrétaire de la section départementale de la FEN du Loiret (1958-1961) ; militante du PSU ; militante trotskyste (PCI, OCI).

### Des résistantes célibataires

**Marie-Louise Zimmerlin**, « la Zim », professeure de l'enseignement technique, morte à son retour de déportation, seule femme dans la crypte de la Sorbonne (A. Dalançon)

<https://maitron.fr/spip.php?article181444>



Née en 1889 à Saint-Just-en-Chevalet (Loire), déportée, morte le 14 avril 1945 à Ambilly ; fille d'un gendarme alsacien, professeure à l'École nationale des Arts et métiers de Cluny ; résistante.

**Marguerite Raberin**, normalienne de l'ENS de Fontenay, (A. Dalançon, interview)

<https://maitron.fr/spip.php?article159325>

Née le 15 mai 1910 à Cuisery (Saône-et-Loire), morte à 105 ans le 13 mai 2015 à La Londe-les-Maures (Var) ; fille d'un couple d'instituteurs ; professeure de lettres ; militante syndicaliste du syndicat national des EPS (SNEPS) puis du SNCM (collèges modernes) puis du SNES ; résistante ; militante communiste.

### *5<sup>e</sup> période 1940-1968*

#### *Des résistantes, épouses de militants*

**Paulette Courseaux** (née Vauviel), (Jean-Pierre Besse, Jacques Girault)

<https://maitron.fr/spip.php?article20917>

Née en 1904 à Montivilliers (Seine-inférieure), morte en 1984 à Paris ; fille d'un agent voyer et d'une directrice d'école maternelle ; professeure puis directrice de l'ENNA ; résistante de l'Oise ; militante socialiste, conseillère municipale de Creil ; militante du SNET puis du SNET-CGT-FO, mariée à Jacques Courseaux, instituteur socialiste, résistant et déporté.

**Odette Roux**, née Loisit (Florence Regourd)

<https://maitron.fr/spip.php?article73423>

Née en 1917 à La Boissière-des-Landes (Vendée), morte en 2014 aux Sables-d'Olonne ; fille d'un menuisier ; institutrice mariée à un instituteur communiste ; militante syndicaliste du SNI ; résistante ; militante communiste, maire des Sables-d'Olonne (1945-1947).



*Militantes pédagogiques de l'Éducation nouvelle et politiques du PCF mais bien différentes.*

**Suzanne Carmillet-Daviault**, (Josette Ueberschalg)

<https://maitron.fr/spip.php?article219190>

Née en 1907 à Morez (Doubs), morte le 11 janvier 1997 à Cuers (Var) ; institutrice en Algérie puis dans le Doubs ; épouse d'un instituteur communiste ; militante syndicaliste du SNI, militante communiste, militante pédagogique Freinet qui l'a constamment soutenu. Ce qui n'est pas le cas de la suivante.

**Fernande Seclet-Riou**, (A. Dalançon)

<https://maitron.fr/spip.php?article173690>

Née en 1898 à Paris (XI<sup>e</sup> arr.), morte en 1981 à Saint-Germain-en-Laye ; professeure, inspectrice de l'enseignement primaire ; militante syndicaliste de la FEN-CGT ; militante pédagogique de l'École nouvelle, secrétaire du GFEN, rapporteure de la commission Langevin-Wallon ; militante de l'UFF et du PCF, membre des comités de rédaction de *La Pensée* et de *L'École et la Nation*.

#### *Militantes de l'enseignement technique court et du CNRS*

**Paulette Cavalier** (née Spinetta) (Gérard Montant)

<https://maitron.fr/spip.php?article198201>

Née en 1920 à Palestro, Algérie), morte en 2017 à Auriol (Bouches-du-Rhône) ; institutrice, professeure d'enseignement général lettres-histoire de l'enseignement technique court ; militante syndicale au SNETP-CGT ; militante du PCF ; féministe.

**Jeannine Kahn** (née Yon) (Madeleine Singer)

<https://maitron.fr/spip.php?article87513>

Née en 1927 à Paris (Xe arr.), morte en 2020 à Garches ; docteur ès sciences physiques, directeur de recherches au CNRS ; catholique JEC ; membre du bureau national du SGEN-CFTC de 1960 à 1964.

## 6e période 1968-1992

### Militantes syndicalistes et politiques

**Françoise Regnaut** (née Gahide), (A. Dalançon)

<https://maitron.fr/spip.php?article159662>

Née le 14 août 1935 à Mégrine (Tunisie), morte le 11 novembre 2009 à Chaville (Hauts-de-Seine) ; professeure agrégée des lettres ; militante syndicaliste du SNES, secrétaire nationale (1967-1983) ; militante communiste.



**Isabelle Sargeni** (épouse Chetaud), (Jean-Jacques Le Masson)

<https://maitron.fr/spip.php?article251515>



Née en 1956 à Bougie (Algérie), morte en 2019 à Billère (Pyrénées-Atlantiques) ; institutrice, professeure des écoles ; militante syndicaliste École émancipée (SNES, puis SNI-PEGC, puis SNUipp-

FSU), secrétaire départementale des Pyrénées-Atlantiques, secrétaire nationale du SNUipp, membre du secrétariat départemental et national de la FSU ; militante pédagogique du mouvement Freinet et du GFEN ; militante féministe du Planning familial, des Groupes-femmes, militante écologiste ; militante de la LCR, du CCA, puis d'Ensemble !

### À venir

Il faut d'abord combler les oublis et/ou approfondir des notices en ligne et en proposer de nouvelles

**BOUVIER Alice** (épouse DELÉAN) (A.D.)

Née en 1895 à Thusy (Haute-Savoie), morte le 20 mars 1945 au camp de Mauthausen ; institutrice ; militante communiste et syndicaliste de la FUE puis du SNI en Haute-Savoie, résistante.

### Nouvelles période 6

**ZAFARI Sophie** (Jean-Paul Salles, A.D)

Née en 1957 à Neuilly-sur-Seine (Seine/Hauts-de-Seine) ; institutrice, professeure des écoles : militante de la LCR, membre du CC, puis militante du NPA, d'Ensemble ! et de la Quatrième Internationale, militante altermondialiste ; militante syndicale École Émancipée au SNI-PEGC puis au SNUipp et à la FSU ; militante d'ATTAC, militante féministe du MLAC et des Groupes femmes.

### Conclusion

Féminiser, rajeunir, diversifier, ordonner, approfondir : tels ont nos 5 commandements.

Avec comme préoccupation centrale de répondre aux questions suivantes : Qu'est-ce qu'une militante du mouvement ouvrier, mouvement social ? Qu'est ce qui fait la singularité d'un parcours dans un contexte toujours évolutif ? Pas seulement ceux des militantes connues mais aussi des « obscures et sans grade ».

En nous servant des problématiques renouvelées : genre, races, classes, intersectionnalité, illustrant des rapports de pouvoirs.

Vaste chantier. ■



## Madeleine Vernet et Louis Tribier, deux biographies entremêlées

par Mélanie Fabre

Cette communication se propose, à partir de l'étude de deux notices du Maitron consacrées à Louis Tribier et à Madeleine Vernet, d'en souligner l'intérêt, d'en montrer également quelques lacunes et d'envisager les prolongements possibles que ces notices offrent aux chercheurs.

Il s'agit ici de poser un regard légèrement décentré sur ces deux trajectoires biographiques, afin d'en montrer le caractère entremêlé et d'insister sur la pertinence d'une entrée par le couple, pour bien saisir les engagements militants et les réseaux analysés par le Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social.

*(Résumé de la communication illustrée par un power-point)*



Persuadée que l'avenir du prolétariat réside dans l'éducation de ses enfants, Madeleine Vernet (1878-1949) fonde en 1906 un orphelinat où elle recueille les enfants des classes populaires, qu'elle ne peut se résigner à abandonner à la charité catholique ou à l'Assistance publique.

Dès les premiers mois d'existence de *l'Avenir social*, Louis Tribier (1884-1954), un militant qu'elle a rencontré dans une université populaire parisienne, se propose de l'aider dans sa tâche quotidienne. Venu pour l'été, il y restera 17 ans et fondera une famille avec celle qui, de compagne de lutte, est devenue sa compagne de vie.

Victimes de la guerre fratricide entre socialistes et communistes, Madeleine Vernet et Louis Tribier quittent l'orphelinat en 1923 et poursuivent par d'autres moyens leur lutte commune jusqu'au seuil de la Deuxième Guerre mondiale, au croisement du pacifisme, de la libre-pensée, du féminisme et du socialisme.



**VERNET Madeleine [CAVELIER Madeleine, Eugénie, Clémentine, Victorine] [épouse Tribier, dite] [Dictionnaire des anarchistes]**

Née le 3 septembre 1878 au Houlme (Seine-Inférieure, Seine-Maritime), morte le 5 octobre 1949 ; militante pacifiste ; éducatrice ; fondatrice de l'orphelinat L'Avenir social.

En 1888, les parents de Madeleine Vernet s'installèrent à Barentin (Seine-Inférieure) où ils tinrent un petit commerce.

Vers 1900, sa mère, devenue veuve, s'installa à Pissy-Pôville (Seine-Inférieure) et prit en charge quatre fillettes de l'Assistance publique. Cet événement révéla à la jeune fille sa vocation d'éducatrice populaire. Elle écrivit une série d'articles sur les « Bureautins » dans la revue *Pages libres* de Charles Guieysse, pour dénoncer la grande misère des enfants assistés et les abus tolérés par l'Administration d'alors ; en représailles, les pupilles confiées à sa mère lui furent retirées. Madeleine Vernet tenta alors de créer un

Par Claude-Paul Couture, notice complétée par Marianne Enckell



« Un inspecteur vint chez elle et lui reprocha violemment de m'avoir donné des renseignements. Enfin, en novembre 1904, en février et mars 1905, M. l'inspecteur départemental lui réitéra la menace de lui enlever ses fillettes sur le champ. Actuellement, elle en a trois encore ; et, le 25 août dernier, M. l'inspecteur lui déclara que lorsqu'il ne lui en resterait plus (elles partent à treize ans), il ne lui en confierait plus de nouvelles. » Madeleine Vernet, « Les "Bureautins", faits nouveaux », *Pages libres*, 11 novembre 1905.

Le 1er mai 1906, grâce en partie aux économies de sa mère, et avec l'aide de sa sœur et de son compagnon Louis Tribier qu'elle épousera le 12 octobre 1909, elle put fonder l'orphelinat L'Avenir social dans un petit pavillon de Neuilly-Plaisance (Seine-et-Oise, Seine-Saint-Denis). En août, Madeleine Vernet loua un second pavillon, car L'Avenir social comptait alors vingt-quatre pensionnaires. En 1907, il y en avait trente : dix-sept garçons et treize filles. L'orphelinat put survivre grâce aux dons d'amis, à l'aide apportée par la coopérative La Bellevilloise, aux souscriptions de *l'Humanité* et de *la Guerre sociale*.

Elle collabora au *Libertaire* et aux *Temps nouveaux* et, dans ces journaux, elle s'éleva en particulier contre la doctrine néomalthusienne poussée à l'extrême et qui aboutissait non plus à la limitation des naissances, mais à leur suppression (cf. « Être mère ! », *Le Libertaire*, 8-15 septembre 1907) Dans les *Temps nouveaux*, elle opposa « au Droit à l'avortement, le Droit à la maternité » (1<sup>er</sup> avril 1911)

« J'ai commis une erreur, dans ma brochure de 1906, lorsque j'ai dit : « Nulle différence ne doit être faite entre les sexes en ce qui concerne l'amour ; les rapports sexuels ne doivent créer entre les individus ni obligations, ni devoirs, ni droits ; libres avant de se connaître, s'étant liés librement, l'homme et la femme doivent se retrouver libres après la liaison... » Et je m'explique : Il n'est pas possible qu'il n'y ait pas de différence entre les sexes en ce qui concerne l'amour sexuel. Parce que l'homme n'y risque rien, mais la femme y risque la maternité. »

« Dès septembre 1906, nos vies furent unies ; les enfants [de l'Avenir social] furent le premier ciment de cette affection ; l'amour fit le reste. » Louis Tribier, « Ma compagne », *La Mère éducatrice*, 1950. « Lorsque, mon compagnon et moi, nous nous sommes unis, nous avons passé l'un près de l'autre plus de trois mois dans une complète intimité, quoiqu'absolument indépendants l'un de l'autre. [...] Nous avons décidé, précisément, de fonder un foyer, d'avoir ensemble des enfants, de nous appuyer l'un sur l'autre pour le travail, pour le but à poursuivre et à atteindre qui était le même pour nous deux. Et, sans mettre entre nous les formules légales, [...] nous nous sommes unis. »

Madeleine Vernet, « Réponse sur L'Amour libre », *Annales de la jeunesse laïque*, novembre 1907



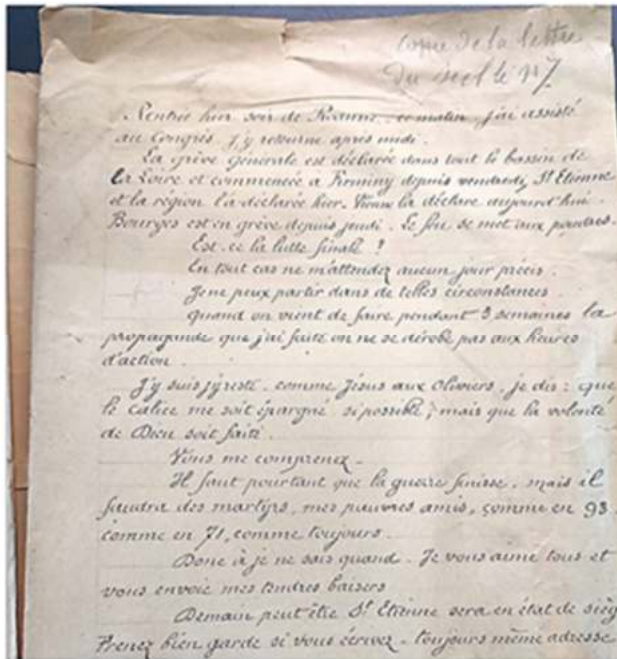
Le 14 avril 1908, l'Avenir social se transporta à Epône (Seine et Oise). Là, Madeleine Vernet poursuit son œuvre en dépit de l'hostilité de la population cléricale et des tracasseries de l'administration et de l'inspecteur primaire de Mantes. La guerre l'obligea à quitter Epône pour « la colonie des enfants mobilisés » à Etretat (Seine -Inférieure/Maritime) mais dès que le front fut stabilisé, elle obtint de revenir à Epône



1914 : transformation de l'orphelinat comme œuvre privée en association loi 1901 avec un conseil d'administration



Durant toute la guerre, Madeleine Vernet se livra à une active propagande pacifiste. Elle publia des poèmes, recueillit à Épône le fils aîné de Marie et François Mayoux emprisonnés pour propagande antimilitariste, organisa un comité de défense d'Hélène Brion, institutrice, secrétaire du conseil d'administration d'Épône, qui avait été inculpée. Madeleine Vernet diffusa une brochure clandestine, elle publia deux numéros d'une feuille *Les Voix qu'on étrangle*, destinée à lutter pour la paix. En avril 1918, elle publia encore *L'École laïque menacée*, et entreprit une tournée de conférences à Lyon, Saint-Étienne, Firminy, Saint-Chamond. À son retour à Épône, elle fut inculpée de propagande défaitiste, mais l'armistice mit fin aux poursuites. En 1916-1917, elle avait collaboré à la revue de Sébastien Faure *CQFD* et, en août 1917, avait paru le premier numéro de *la Mère éducatrice*.



Mai 1918, après 3 semaines de propagande dans le bassin de la Loire : Firminy, St-Etienne...

AD Yvelines, 3U1 477

Lettre de Madeleine Vernet à Albert Thomas, 8 février 1923, 94AP/394, AN.

« Notre Avenir social subit hélas ce sort de toute œuvre du temps présent. La division y est entrée et le vent qui souffle de Moscou est venu jusqu'à nous. Nous n'avons pas adhéré au Communisme. On nous l'a suffisamment reproché ».

En 1922, les communistes se trouvèrent en majorité au conseil d'administration de l'orphelinat d'Épône ; aussi, en janvier 1923, Madeleine Vernet, qui ne s'était pas ralliée au communisme, dut-elle abandonner ses fonctions de directrice. Le 13 juin 1923, les pupilles d'Épône partirent pour Mity-Mory (Seine-et-Marne), nouvelle résidence de l'œuvre.



Deux ans plus tard, L'Avenir social était pris en charge par l'Union départementale unitaire de la Seine. Transféré à la Villette-aux-Aulnes (Seine-et-Oise), il devint l'orphelinat ouvrier qui cessa de fonctionner en 1938.

Arch. Nat., fonds 20010216/141 - ministère Intérieur, Sureté nationale  
L'Assemblée extraordinaire des délégués des organisations adhérentes à l'Orphelinat ouvrier l'Avenir social, Salle Jean Jaurès, 49, rue de Bretagne, le 16 décembre 1923.

« L'article 11 fait l'objet d'un long débat. TRIBIER, non par tendance personnelle, mais par respect des usages et pour se conformer à la loi, fait observer que les partis politiques n'ont pas le droit de figurer dans les statuts des œuvres philanthropiques [...]

L'assemblée décide ensuite de discuter le motif de l'exclusion de Madeleine Vernet [...]

Hélène BRION commence un long réquisitoire sur l'œuvre de gestion de Madeleine Vernet à l'Orphelinat d'Épône : elle donne lecture de nombreuses lettres et termine en concluant à la ratification de l'exclusion de Madeleine Vernet. »

Madeleine Vernet poursuit son action dans *La Mère éducatrice*, qui avait son siège à la librairie Au Panthéon de la Pensée, 39 rue Chaptal à Levallois-Perret, domicile de sa rédactrice. Elle organisa aussi un foyer au centre Quaker de Paris.

En 1928, elle était secrétaire générale du Comité international d'action et propagande pour la paix et le désarmement, dont l'organe était *La Volonté de Paix*, qui parut de juin 1927 à janvier 1936 et qui défendait la politique du désarmement. Le journal fut interdit après le procès du gérant Louis Tribier, accusé de provocation de militaires à la désobéissance.



En avril 1935, Madeleine Vernet fut élue au comité directeur de la Ligue internationale des combattants de la Paix. Elle mourut en 1949 et fut inhumée au cimetière de Barentin (Seine-Inférieure, Seine-Maritime).

\_ Elle vivait avec Louis Tribier, co-directeur de L'Avenir social.

**POUR CITER CET ARTICLE :**

<https://maitron.fr/spip.php?article154231>, notice VERNET Madeleine [CAVELIER Madeleine, Eugénie, Clémentine, Victorine] [épouse Tribier, dite] [Dictionnaire des anarchistes] par Claude-Paul Couture, notice complétée par Marianne Enckell, version mise en ligne le 7 mars 2014, dernière modification le 1er avril 2022.



Collage Émile Beaudin, 2020 (*Dictionnaire des militants anarchistes*)



**TRIBIER Louis [TRIBIER Jean, Louis]**

Né le 26 décembre 1884 à Limoges (Haute-Vienne), mort le 7 décembre 1954 à Paris (Xe arr.) ; co-créateur de l'orphelinat « L'Avenir social ».

Fils d'un agent des lignes télégraphiques, Louis Tribier, instituteur, fonda en 1906 avec son épouse, Madeleine Vernet, l'orphelinat « L'Avenir social » à Neuilly-Plaisance (Seine-et-Oise) qui fut ensuite transféré à Épône. Il se présenta, en 1919, en tant que directeur de l'orphelinat, aux élections législatives en Seine-et-Oise sur la liste du Parti socialiste SFIO et obtint 34 423 suffrages sur 237 755 inscrits. Il fut délégué de la Seine-et-Oise aux congrès de Strasbourg et de Tours où il défendit la motion J. Longuet. Il était en 1921 membre de la commission administrative permanente de la Fédération SFIO de son département.

Tribier mourut le 7 décembre 1954 à Paris (Xe arr.).

Il eut avec Madeleine Vernet trois enfants, deux filles et un garçon qui ne vécut que 5 mois.



La notice de Louis Tribier, non signée, est peu renseignée.

Venu des milieux anarchistes (premier rapport de police en 1904 – il a 18 ans après avoir été repéré dans une réunion antimilitariste à Paris).

« Il paraît que Madeleine Vernet, en dehors de la cuisine et de la tenue des livres, ne s'occupe de rien. C'est son compagnon, Tribier, âgé de 24 ans, qui s'occupe de la maison ; il fait lui-même la lessive. » (Rapport de police du 4 août 1908, AN, 19940482 :94)

Inquiété à partir de 1922 en tant que secrétaire du syndicat des instituteurs de la Seine-et-Oise (infraction à la loi sur les syndicats de 1884).



Société  
d'Études  
Jaurésiennes

« Son œuvre autant que la mienne »  
Madeleine Vernet et Louis Tribier, compagnons de lutte et de vie

Mélanie Fabre

DANS CAHIERS JAURÈS 2023h (N° 247-248), PAGES 113 À 146  
ÉDITIONS SOCIÉTÉ D'ÉTUDES JAURÉSIENNES

ISSN 1268-5399  
DOI 10.3970/15.247.013

## Marguerite André (1876-1965), institutrice, professeure de cours complémentaires, militante de l'ANPCC

Marc Geniez ancien secrétaire général du SNCL et de la FAEN

J'écris pour le Maitron des notices biographiques d'institutrices et d'instituteurs ayant exercés dans les cours complémentaires (CC) puis, à partir de 1960, dans les CEG, CES et à partir de 1977 dans le collège unique Haby.

Dans leur quasi-totalité, ils/elles ont milité au sein de l'ANPCC (Association nationale des professeurs de cours complémentaires) puis du SNC (Syndicat national des collèges) à partir de 1960.

### La démocratisation de l'enseignement

Mon travail dans le cadre du Maitron m'a permis d'avoir une vision assez large sur la démocratisation de l'enseignement en général après le CEP, et notamment sur le rôle joué par les institutrices dans le cadre général du développement des cours complémentaires.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le second degré (le secondaire des collèges et lycées) est peu développé (4,7% des garçons en 1876 et seulement 4% en 1910). La situation est bien pire pour les filles. La scolarité y est payante : 450 F/an en classe rhétorique (première) d'un lycée parisien, alors que le salaire annuel d'une lingère est inférieur à 400 F.

Même si quelques élèves bénéficient de rares bourses. En fait, le secondaire permet de former les futures élites à partir des enfants des classes socialement et économiquement favorisées.

Il prépare au bac, pas au brevet ni au brevet supérieur, ni au concours d'entrée à l'école normale d'institutrices et d'instituteurs. Seulement 1 à 2% d'une classe d'âge obtient le bac en 1911.

La société se transforme de plus en plus rapidement avec le développement de l'industrie qui entraîne une migration des campagnes vers les villes. Les conditions de vie restent mauvaises : les conflits sociaux augmentent avec l'émergence du syndicalisme qui les structure et leur donne une plus grande résonance.

Une partie croissante des parents aspire à ce que leurs enfants aient une vie meilleure que la leur. Ils comprennent progressivement que cela passe par l'école.

L'industrie a besoin de cadres intermédiaires ayant un niveau d'instruction plus important pour

transmettre les directives des ingénieurs aux ouvriers et surveiller leur bonne application. L'enseignement du second degré dont les effectifs ont stagné entre 1880 et 1933 ne répond pas à ces besoins ; les EPS (écoles primaires supérieures) sont trop peu nombreuses, très structurées et ne peuvent s'adapter aux besoins locaux très divers.

Pour répondre à ce besoin non-satisfait, des institutrices et des instituteurs, soutenus par des élus locaux et avec l'appui des corps d'inspection, vont s'engager à garder au fond de leur classe quelques élèves ayant obtenu le CEP, mais désireux de poursuivre leur scolarité, par exemple pour préparer le concours d'entrée à l'école normale d'instituteurs ou d'institutrices. Le nombre des élèves augmente progressivement jusqu'à constituer une classe à part.

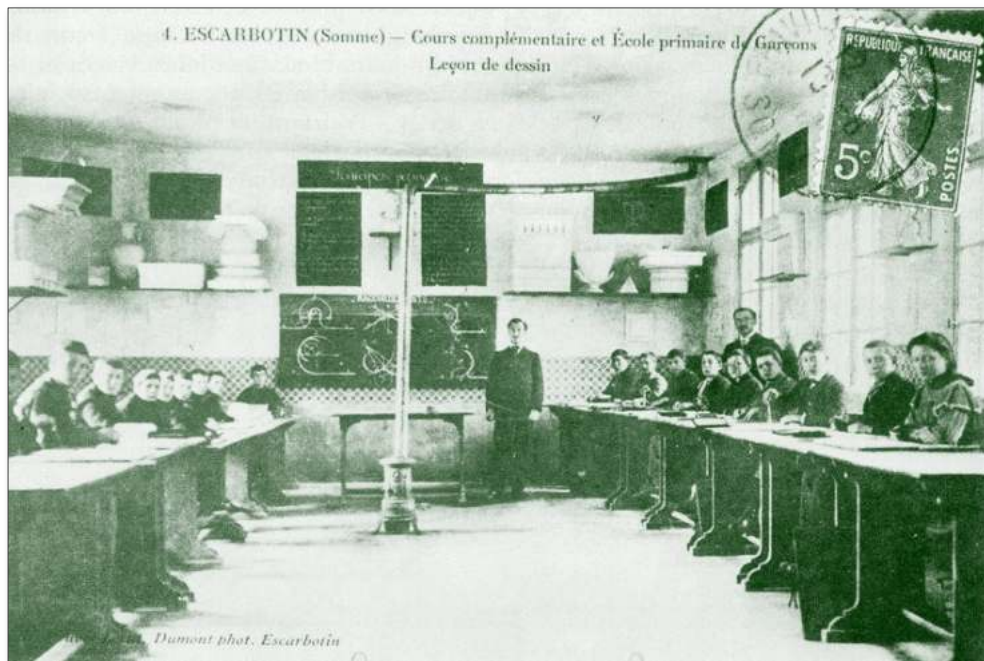
Ces maîtres et maîtresses sont d'origine sociale modeste voir pauvre. Ils veulent faire profiter les enfants qui leur sont confiés de la même possibilité de promotion sociale que celle dont ils ont bénéficié.

Les CC sont des structures d'abord informelles, qui n'ont pas été créées par des textes officiels du ministère de l'Instruction publique, qui s'est contenté de prendre acte de leur existence (loi Goblet du 30 octobre 1886 sur l'enseignement primaire et primaire supérieur).

### Les cours complémentaires

Pour l'État, les CC présentent plusieurs avantages :

- structure souple en termes d'effectifs (6 élèves mini, parfois moins),
- adaptation au milieu local très divers (zones rurales, banlieues ouvrières),
- pas de programme officiel : le programme, révisions et compléments au programme du cours supérieur, est défini par le directeur,
- moindre coût car annexé à une école primaire,
- nombre limité de classe (en 1910, un millier de CC dont près de 700 à 1 seule classe, 265 à 2 classes, 2 ou 3 dizaines à 3 classes).



Une élève fille  
au CC de garçons  
d'Escarbotin



Julie Lavigne,  
directrice de  
l'école de filles  
Gambetta à  
Noisy-le-Sec

Il y a alors en France entre 1 200 et 1 500 institutrices et instituteurs exerçant en CC sur 115000 institutrices et instituteurs. Une goutte d'eau qui conduira ces personnels à créer en 1910 pour ce faire entendre l'ANPCC qui jouera un rôle important dans le développement des CC, et donc de la démocratisation de l'enseignement jusqu'à leur transformation en CEG par la loi Berthoin de 1959.

C'est dans ce cadre que plusieurs institutrices à forte personnalité vont s'engager pour différentes causes

(NB : Marguerite André ne doit pas être confondue avec son homonyme, également institutrice, dont la biographie est en ligne sur le site maitron.fr <https://maitron.fr/spip.php?article10058> )



## Marguerite André

Marguerite André est l'exemple même de cet engagement.

Née en 1876 à Bourg la Reine, elle est la fille d'un métreur vérificateur. Sa mère est « sans profession ». À sa naissance, ses parents sont assez âgés, respectivement cinquante et quarante ans.

Rapidement orpheline, elle est recueillie avec son jeune frère dont elle s'occupera beaucoup, par un oncle habitant Paris.

Elle intègre l'EN d'institutrices de la Seine et y obtient un CA pour l'enseignement de la couture et de la confection ainsi que le brevet supérieur.

Après différentes affectations, elle est nommée à l'école de la rue Camou à Paris VII<sup>e</sup> (dotée d'un CC), chargée des cours manuels et ménagers, puis elle y enseignera au CC.

Elle rejoint l'ANPCC à sa création et, pendant la Première Guerre mondiale, elle est cooptée au comité d'action et au Bureau national pour remplacer le secrétaire général mobilisé (comme le président et le trésorier).

Elle participe aux audiences ministérielles. Lors du 1<sup>er</sup> congrès de l'ANPCC, elle sera confirmée dans ses fonctions qu'elle assumera jusqu'en 1930. En même temps, elle prendra la présidence de la section de Paris de l'ANPCC, l'une des plus importantes de l'association.

La période qui suivit la Première Guerre mondiale vit un développement considérable des cours complémentaires tant en nombre d'écoles qu'en nombre d'élèves. L'ANPCC trouvait là un terrain favorable à l'expression de ses revendications.

Marguerite André était très active, multipliant les audiences et les interventions lors des congrès nationaux de l'ANPCC. Lors du congrès national de 1920, elle fit deux interventions remarquées :

- Elle proposa de regrouper les bonnes volontés afin de venir en aide aux CC des régions dévastées par la guerre et dont les enfants avaient été privés d'instruction pendant 5 ans. Le congrès la chargea d'organiser cette œuvre de réparation sociale.

- Après un long travail de consultation des sections départementales, elle présenta un rapport sur la part des CC dans l'enseignement post-scolaire (s'entend post-CEP) où elle concluait en demandant que l'enseignement post-scolaire devienne obligatoire.

Les congrès de l'ANPCC accueillèrent de nombreux invités (le Directeur de l'enseignement primaire, des députés tels Ferdinand Buisson, de nombreux inspecteurs primaires et généraux et Ernest Gouffé, l'un des artisans du regroupement des

amicales d'instituteurs en 1899 et 1900 et rédacteur permanent à l'hebdomadaire *L'Ecole et la vie*, très lu par les personnels de l'Instruction publique. Les analyses faites et les « vœux » formulés avaient donc une grande résonance auprès de la hiérarchie et de la presse nationale. Ernest Gouffé consacrait une page de *L'Ecole et la vie* au contenu du congrès de l'ANPCC.

Cela supposait un effort tout particulier de création d'établissements pour accueillir les jeunes filles.

Mais le nombre moins important des écoles et établissements permettant d'accueillir des filles, n'était pas la seule raison de leur moins grande scolarisation. La plus faible fréquentation scolaire des filles pourtant inscrites à l'école en était une autre.

Marguerite André se rendait au domicile des parents pour les convaincre. En juillet de la même année, *L'Ecole et la vie* consacra un numéro spécial à la fréquentation scolaire (filles et garçons).

Probablement par l'intermédiaire d'Ernest Gouffé, Marguerite André fut sollicitée pour écrire un long article sur les causes et les conséquences de cette moins grande scolarisation des filles.

Le contenu de cet article reposant sur son action quotidienne est parfaitement révélateur.

« Pourquoi y a-t-il encore tant de petites filles qui ne fréquentent pas l'école ? Les raisons en sont multiples et particulières ; en voici seulement quelques-unes que nous croyons être les plus fréquentes.

Est-ce, de la part des parents, un parti pris de ne pas envoyer leur fillette à l'école ? Nous ne le croyons pas. Quand, pour ramener celles qui « manquaient » ou qui « ne venaient plus », nous sommes allées dans les familles, ce n'est pas une hostilité déclarée contre l'école que nous avons constatée ; nous nous sommes, le plus souvent trouvées en présence de la misère ou de l'égoïsme.

Les enfants condamnées ainsi à l'ignorance appartiennent toutes à des familles pauvres – non pas seulement aux misérables – mais aussi à celles où, malgré le travail, la lutte pour l'existence est si dure qu'il devient naturel de penser que chacun doit le plus vite possible, gagner le pain qu'il mange. »

Elle y décrit ensuite les mécanismes qui conduisent inéluctablement à la déscolarisation des filles ; plus la famille est nombreuse et plus le risque de déscolarisation est grand. Puis elle enchaîne en avançant des solutions.

« En résumé, soulager la misère, aider les femmes qui ont des enfants, punir sévèrement patrons et parents qui font travailler les jeunes enfants, adapter mieux l'école à la vie, veiller sur la santé de nos enfants, tels sont les principaux problèmes à résoudre pour assurer la fréquentation scolaire de nos petites filles. »

Ces vibrants plaidoyers servaient de support à une pétition adressée à la Chambre des députés pour le vote d'une loi assurant effectivement la fréquentation scolaire.

Sa nomination à la direction de l'école de filles de la rue de Bouvines (XI<sup>e</sup> arr.) en 1921, lui permit de donner la pleine mesure de son engagement. Elle y créa et développa un cours complémentaire pour les filles qualifié de « modèle » par l'inspection primaire. Elle restera à ce poste jusqu'à sa retraite en 1934.

Ses interventions, tant au niveau de l'académie de Paris que du ministère de l'Instruction publique, reposant sur une pratique quotidienne, étaient appréciées. Le 20 janvier 1923, Marguerite André fut nommée membre d'une commission officielle chargée d'établir un projet de livret scolaire d'orientation professionnelle dans l'enseignement primaire, commission présidée par Paul Langevin et Paul Lapie, le Directeur de l'enseignement primaire au ministère.

Elle quitta le bureau national de l'ANPCC en 1930 et refusa la nomination honorifique de membre d'honneur de l'ANPCC, estimant n'avoir fait que son devoir et que cela ne méritait pas de laisser une trace dans la postérité.

Je vous laisse en juger. ■



# Enseignantes syndicalistes

dans un fonds d'archives privées du Burkina-Faso

Ophélie Rillon, CNRS, IMAF, membre du Comité de direction du Maitron,

**M**erci au Maitron Enseignant·es de m'avoir invitée et d'ouvrir ainsi le dialogue avec le Maitron Afrique dont je suis membre. Il s'agit d'un jeune corpus créé en 2014 (il y a donc 10 ans) par une équipe réunie autour de Françoise Blum (CHS) afin de produire des notices sur les militantes et militants d'Afrique subsaharienne (hors Maghreb).

À ce stade, je dirai que nous avons environ 200 notices mais le moteur de recherche du Maitron ne m'a pas permis de dénombrer précisément le nombre de femmes et/ou d'enseignants dans le corpus.

Pour autant :

- je pense que les femmes sont plutôt bien représentées dans le corpus car nous sommes plusieurs membres du Maitron Afrique à travailler sur l'histoire des femmes et du genre,

- de même, les enseignants forment un groupe professionnel important dans le corpus au regard du rôle qu'ils/elles ont joué dans l'histoire des luttes de décolonisation puis des mouvements sociaux postindépendance. Plusieurs ouvrages leur ont d'ailleurs été consacrés. Pour l'Afrique francophone, il y a les travaux de Pascale Barthélémy (2010) ; l'ouvrage à paraître de Jean-Hervé Jezequel (2024) ou encore le livre de Céline Labrune-Badiane et Etienne Smith (2018).

## PRÉSENTATION DU MAITRON AFRIQUE

Avec le « Maitron Afrique » (Dictionnaire biographique des mobilisations et contestations africaines), nous entendons constituer une base biographique de personnalités publiques africaines, base qui décloisonnerait les aires linguistiques et les secteurs d'activités et réunirait des personnages qui se sont d'une manière ou d'une autre engagés, quel que soit le type de cet engagement : syndical, politique, littéraire ou artistique etc. Cette compilation biographique s'inscrit dans un tournant méthodologique récent des sciences sociales, favorisant la biographie sociologique et historique et la prosopographie comme outil de connaissance des mondes sociaux. La prosopographie permet de faire une histoire sociale des institutions à partir des individus et de cerner de manière plus documentée, par la statistique, un groupe social : instituteurs, femmes africaines diplômées, universitaires, classe politique, etc., ou encore de renouveler l'histoire d'une question classique grâce aux biographies collectives et à l'usage des autobiographies d'institution.

Les notices réunies dans le « Maitron Afrique » portent sur des personnes mais aussi sur des organisations et institutions ou des événements. Un comité éditorial réunit des correspondants par pays et valide toutes les notices. Nous espérons également construire une meilleure connaissance des réseaux inter ou extra-africains grâce aux liens reliant les notices et construire ainsi, à terme, une sorte de cartographie relationnelle. Nous organiserons, parallèlement à l'enrichissement de la base, des ateliers qui seront le lieu d'une réflexion partagée sur la méthode biographique. Ces ateliers réuniront, à partir de septembre 2014, des chercheurs de différentes disciplines – histoire, sciences politiques, sociologie, démographie etc – qui ont, en matière de biographies, des approches différentes. Il y sera aussi question, bien entendu, de ce que la biographie apporte à l'histoire de l'Afrique et des problèmes spécifiques posés par le fait biographique en Afrique.

Il existe déjà des dictionnaires qui regroupent des notices portant sur diverses personnalités africaines, mais malgré tout, l'Afrique reste encore dans ce domaine le parent pauvre. Bien des dictionnaires biographiques portant sur l'Afrique appartiennent encore à la « bibliothèque coloniale » ou ne recensent que des personnalités de tout premier plan, qu'il s'agisse d'hommes politiques ou d'écrivains. Dans le « Maitron Afrique », nous nous intéresserons aussi à des « obscurs », soucieuses en cela de respecter la tradition initiée par Jean Maitron lui-même qui procédait, avant la lettre, de ce qu'on appelle aujourd'hui les *subaltern studies*. Ces « obscurs », s'ils sont moins connus, ont apporté de manière parfois discrète mais efficace leur contribution au mouvement social : syndicalistes, associatifs, etc. Nous souhaitons également donner une large place aux femmes, qui, en matière de biographies sont souvent ignorées ou marginalisées, qu'elles aient agi en retrait ou que l'on dispose sur elles de peu de sources.





### Syndicat national des enseignants africains du Burkina (SNEA-B)

- ❖ 1949 : création du syndicat enseignant
- ❖ 1960 : indépendance de la Haute-Volta (futur Burkina-Faso)
- ❖ 1966 : insurrection populaire qui renverse le Président Maurice Yaméogo
- ❖ 1983 : prise de pouvoir par Thomas Sankara
- ❖ 1984 : grève enseignante et licenciement massif
- ❖ 1990 : refonte du SNEA-B et création d'un comité des femmes (1993)

#### Projet « Archives of the Union of Teachers of Burkina Faso »

<https://meap.library.ucla.edu/projects/archives-of-the-union-of-teachers-of-burkina-faso/>

Financement : Modern Endangered Archives Program - UCLA Library

#### 6 inventaires :

- Archives : correspondances, rapports, notes de réunions et de congrès, relations internationales, mouvements sociaux, financements etc.
- Documentation imprimée
- Presse
- Journal syndical *La Voix des enseignants*
- Photographies
- Fonds audiovisuels



## Enseignant.es au Burkina-Fasso

Ces dernières années, j'ai ouvert un nouveau terrain de recherche au Burkina-Faso sur l'histoire du syndicalisme enseignant, en m'intéressant plus particulièrement aux couples et familles de militants avec comme objectif d'écrire une histoire intime de l'engagement. Je me suis en particulier intéressée à un syndicat : le Syndicat national des enseignants africains du Burkina-Faso (SNEA-B). Ce syndicat a été créé en 1949 à l'époque coloniale tardive et est toujours actif aujourd'hui. C'était le seul syndicat de la profession au départ puis d'autres structures se sont montées à partir des années 1970 : des syndicats de professeurs du secondaire et du supérieur ou des syndicats qui se situent sur une autre ligne idéologique (plus rouge et « lutte des classes »).

Aujourd'hui le SNEA-B syndique exclusivement des professionnels du primaire. Idéologiquement, cette structure a évolué : elle se situait au départ sur une ligne anticolonialiste, anti-impérialiste et « révolutionnaire » (mais pas vraiment marxiste). Ce syndicat a joué un rôle de premier plan dans l'histoire sociopolitique postindépendance jus-qu'aux années 1980. Notamment il a été un acteur majeur de la révolution de janvier 1966 qui a fait tomber le premier président du pays Maurice Yaméogo (j'y reviendrai au travers d'une enseignante). En 1983, un militaire s'empare du pouvoir : Thomas Sankara. Celui-ci va mener une

politique révolutionnaire antisyndicale et licencier plusieurs centaines d'enseignants en 1984 pour fait de grève. Une partie de ma recherche porte sur cette répression subie par des couples et familles d'enseignants (milieu professionnel assez endogame). Lorsque le syndicat renaît de ses cendres au début des années 1990, il va adopter une ligne plus « réformiste » et « cogestionnaire ».

Dans le cadre de cette recherche, j'ai conduit un projet avec le secrétaire général du SNEA-B, Siaka Traoré, visant à créer un fonds d'archives syndicales. Grâce à un financement d'une université américaine (UCLA programme MEAP), nous avons en 2023 collecté, inventorié et classé des matériaux archivistiques divers (correspondance, rapports de congrès, documentation, presse syndicale, photographies etc.) des années 1950 à nos jours pour constituer un fonds d'archives syndical au siège du SNEA-B, à Ouagadougou, librement accessible depuis février 2024. Un collègue burkinabè Missa Millogo a aujourd'hui pris le relais avec le syndicat pour monter un projet de numérisation d'une partie de ce fonds.

Avec cette intervention, je souhaiterais réfléchir au genre des archives syndicales (en écho titre d'un ouvrage coordonné par Françoise Blum (2017) et en suivant les interrogations soulevées par Michelle Perrot en ouverture de l'ouvrage sur l'asymétrie sexuée des sources de l'histoire du militantisme.

**Aissata Sow Coulibaly (Mali)**  
Enseignante; syndicaliste  
<https://maitron.fr/spip.php?article252910>

**Mariama Bâ (Sénégal)**  
Enseignante; écrivaine  
<https://maitron.fr/spip.php?article209674>

**ADEKOGBE, Elizabeth [born Elizabeth Adeyemi] (Nigéria)**  
Enseignante; Droits des femmes  
<https://maitron.fr/spip.php?article170968#fr>

**RABENORO (Irène et Mireille) (Madagascar)**  
Enseignantes; syndicalistes; révolutionnaires  
<https://maitron.fr/spip.php?article188703>

**Aimée Mambou GNALI (Congo-Brazzaville)**  
Enseignante; syndicaliste, écrivaine, révolutionnaire  
<https://maitron.fr/spip.php?article179327>

**Les Hussards noirs de la colonie**  
Instituteurs africains et « petites patries » en AOF (1913-1960)

**Africaines et diplômées à l'époque coloniale (1918-1957)**

**Les mangeurs de craie**  
Une histoire des instituteurs ouest-africains en situation coloniale

**Jean-Herod Jézéquel**

Levons le suspense d'emblée : les archives du SNEA-B n'échappent pas au patriarcat des structures sociales et militantes, et reproduisent en partie l'invisibilisation des femmes. La sociologie de la profession explique en partie cette invisibilisation. Si l'enseignement est, avec la santé, conçu depuis l'époque coloniale comme l'un des rares travaux salariés conformes aux fonctions sociales assignées aux femmes, la cohorte d'institutrices demeure historiquement minoritaire dans la profession au Burkina. Elles représentent 27% des effectifs en 1989, 30% en 2003 et passent à 45% en 2015. La féminisation récente du corps enseignant peut être interprétée comme le reflet de la dévalorisation de la profession et de l'éclatement des statuts. Mais par-delà ces éléments structurels expliquant en partie le silence des sources, quelles traces ont laissé les militantes dans les archives syndicales ?

Dans les années 1960, un nom ressort, celui de **Jaqueline Ki-Zerbo**, alors directrice du cours normal des jeunes filles de Ouagadougou [Notice à paraître dans le Maitron Afrique]. Elle est la seule femme à siéger dans le bureau national du syndicat en tant que directrice du journal *La voix des enseignants* (1963-1966). C'est avant tout sur son activité éditoriale que nous renseigne ce corpus : elle rédige de nombreux articles sur l'éducation des filles, les conditions de travail des enseignants (et des enseignantes – posant un certain nombre de revendications sur les droits des travailleuses), les conférences internationales sur l'émancipation des femmes ; elle sollicite des textes auprès de ses camarades et tente difficilement de tenir à flot les caisses du journal syndical. Quelques indices laissent entrevoir des responsabilités plus larges : elle représente son syndicat lors de diverses rencontres avec le ministère de l'Éducation nationale [une responsabilité rarement attribuée aux femmes], est l'interlocutrice de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE).



**Jacqueline Coulibaly, épouse Ki-Zerbo**

- ❖ Née en 1933 à Ségou (Soudan-français / Mali)
- ❖ Décédée en 2015 à Ouagadougou (Burkina-Faso)
- ❖ Enseignante d'anglais; Directrice du Cours normal des jeunes filles de Ouaga
- ❖ Militante syndicale (FEANF; SNEA-B)
- ❖ Militante politique (MLN)
- ❖ Militante des droits des femmes



Ce fonds d'archives ne nous renseigne cependant pas sur ses activités politiques : à savoir qu'elle est une des fondatrices avec son mari, l'universitaire et historien Joseph Ki-Zerbo, du Mouvement de Libération Nationale (MLN) créé dans le cadre de la lutte anticoloniale (1958) ; elle est arrêtée en 1966 au moment de la révolution car recherchée par les services de police et est libérée sous la pression de ses élèves du Cours normal « les filles de Mme Ki » qui assiègent le commissariat où elle était retenue. Ces archives ne nous disent rien non plus de son exil à Dakar avec sa famille dans les années 1980, pour fuir la répression du régime sankariste qui l'accuse, avec son mari, d'être des bourgeois, réformistes, contre-révolutionnaires.

Son nom disparaît au début des années 1970, lorsqu'elle se tourne vers les organisations internationales (UNESCO, OUA). Dans les décennies suivantes, les traces de militantes s'amenuisent. Quelques noms surgissent au détour des comptes-rendus de réunions ou d'assemblées générales, d'une rencontre ministérielle, d'une demande d'absence, de mutation ou encore de logement. Mais leurs prises de parole – si elles existent – ne sont pas consignées dans les documents, rendant difficilement saisissable la nature de leurs engagements.

Un important travail d'enquête orale demeure donc à réaliser pour retracer l'histoire des « vies oubliées » qui se cachent derrière ces noms qui surgissent des matériaux archivistiques.

Si les femmes sont peu visibles dans les archives, une question récurrente traverse cependant les comptes-rendus de réunion syndicale des années 1960-1970 : comment mobiliser les enseignantes ? En 1972, une petite section (Gourcy) située dans le nord du pays vers la frontière malienne, propose la création d'une « commission des femmes ». Si cette idée n'est pas suivie, les archives des renouvellements de bureau témoignent d'une relative prise de conscience quant à la nécessité d'une représentation des militantes dans les instances de direction. En 1976, alors que le syndicat est traversé par une crise, la direction fait entrer une femme au Bureau national : **Henriette Thiombiano** (trésorière adjointe). Les années suivantes, les sections locales renouvellent également leurs instances et certaines y font entrer des militantes (2 à Pô ; 1 à N'Dorola ; 2 à Boromo).

Elles y endossent les postes habituellement attribués aux femmes (trésorerie et relations avec les parents d'élèves). Quant aux sections les plus

combattives comme celle de la ville de Bobo-Dioulasso, elles demeurent des fiefs masculins.

Le tournant a finalement lieu lors du Congrès de 1993 avec la création d'un « comité de mobilisation des femmes ». Cette ouverture s'opère dans un double contexte : la refonte du syndicat après la violente répression qui l'a touché sous le régime sankariste et l'arrivée de nouveaux partenaires canadiens dans le cadre de la solidarité syndicale internationale notamment la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ).

Sans entrer dans le détail des activités menées, on peut relever la multiplication des conférences et formations syndicales à destination des femmes enseignantes/syndicalistes.



« Fabrication de pommade de corps », activité du Comité des femmes du SNEA-B, années 1990. Aminata Antaille Sawadogo (g.) et Ruffine Sawadogo (d.).

Si des « campagnes de sensibilisation » des enseignantes au syndicalisme sont régulièrement évoqués, les archives n'en conservent que des traces éparpillées, signe de la moindre importance accordée aux activités féminines. À l'inverse, on dispose de riches informations sur les projets conduits avec les partenaires internationaux dont les normes bureaucratiques de financement conduisent à la production d'archives. Tel est le cas des ateliers « Femmes écrivains » réalisés en 1998 en collaboration avec l'Internationale de l'Éducation (IE) destinés à former les militantes à l'écriture de livres pour enfants. Ou encore du projet de fabrication de pommades financé par la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants (FCE) conduit entre 1997 et 1999. Les logiques de production et conservation des archives tendent ainsi à surreprésenter les activités sociales, de care et de développement réalisées par les militantes. Mais comme l'ont montré d'autres travaux, le militantisme des femmes embrasse en réalité un large spectre de modes d'action allant d'activités non





Karim Ouedraogo, Ouagadougou,  
02/2024

Marguerite Toure Zagré & Aminata  
Antaille Sawadogo, Ouagadougou,  
02/2024

Marguerite Toure Zagré,  
Ouagadougou, 02/2024

protestataires à des actions syndicales revendicatives plus ordinaires (meetings, grèves, manifestations) dont la mixité tend à rendre moins saisissable la part des femmes.

Contrairement aux archives papier, le fonds photographique fournit de précieuses informations pour documenter l'activité des militantes. En tournant les pages des albums ou en ouvrant les petites enveloppes dans lesquelles sont conservées ces images, on est frappé par l'importance de la présence féminine. Dans les photographies de cérémonies, de congrès, d'ateliers, de rencontres et, dans une moindre mesure, de manifestations, des figures de femmes émergent. Paradoxalement, si des écrits surgissent des noms de femmes sans passé, le corpus visuel donne à voir des visages sans nom. En parallèle du projet, j'ai donc initié une campagne d'identification des photographies. D'abord avec des militants masculins retraités – plus disponibles que leurs camarades féminines – mais dont les souvenirs étaient principalement orientés sur la camaraderie masculine. Puis avec d'anciennes militantes à la retraite. Pour ce faire, j'ai repris contact avec des enseignantes des années 1980 qui avaient connu la révolution san-kariste – et pour certaines avaient été licenciées. Ce travail d'identification réalisé soit en tête à tête avec un·e militant·es, soit de façon solitaire, ou encore avec un groupe de « vieilles » camarades (la méthode variait selon les envies de chacune et chacun), permit tout autant de redonner des noms à des visages, de combler les « trous de mémoires » des camarades masculins, et de susciter de nouveaux récits syndicaux par-delà les grandes luttes héroïques, en suivant la méthode de la

photo-elicitation. Le travail d'archivage est ainsi venu nourrir l'enquête historique qui, en retour, enrichit et met en perspective la collection documentaire constituée.

### Conclusion

Enquêter sur l'histoire des femmes syndicalistes du continent africain n'est pas chose aisée tant le mouvement syndical s'apparente à un espace militant masculin et ce, même dans des professions à priori féminines comme l'enseignement.

De façon un peu naïve, en montant ce projet archivistique, j'imaginai que des archives privées syndicales seraient plus à même de conserver les traces de militantes que les fonds étatiques (des ministères de l'Intérieur, du Travail ou de l'Enseignement) explorés lors de mes précédents terrains au Burkina qui, s'ils renferment divers documents relatifs au SNEA-B, nous renseignent bien peu sur la place des femmes dans cette histoire.

À l'issue de ce projet, il me semble que c'est peut-être moins dans la nature privée ou publique des archives, que s'opère la « rupture » évoquée par Michelle Perrot, que dans le support matériel distinguant archives écrites et visuelles. Ces dernières se révèlent, à mon grand étonnement, les plus à même à servir de sources pour écrire l'histoire des enseignantes syndicalistes au Burkina ; des sources qui doivent nécessairement être croisées avec d'autres et des enquêtes orales pour saisir la profondeur biographique de leurs engagements. ■

## Mots de conclusion par André D. Robert

**Stéphanie Dauphin** a mis en relief, sur la base de l'ouvrage qu'elle a dirigé, la construction dialectique de leur identité de genre et de leur identité professionnelle chez des enseignantes entre le XVIIe et le XXe siècles, ainsi que leur rôle militant spécifique, notamment en matière de militantisme féministe croisant souvent d'autres formes (syndical, politique, pédagogique).

**Alain Dalançon** a ensuite procédé à un bilan précieux et à une mise en perspective des notices « Enseignants » du dictionnaire ; il a analysé la place très minorée des femmes militantes, et d'ailleurs des autrices elles-mêmes, insistant ainsi sur la nécessité de nouvelles orientations et investigations corrigeant cette tendance dans un avenir proche.

**Mélanie Fabre** s'est consacrée au couple formé par Madeleine Vernet (1878-1949) et Louis Tribier (1884-1954) qui ont chacun une notice dans le Maitron. Se référant à ces notices, apportant des éléments nouveaux, elle a exploré l'hypothèse stimulante d'une « entrée par le couple » - dans les cas qui s'y prêtent - pour encore mieux saisir les engagements et les réseaux militants.

**Marc Geniez**, lui-même ancien secrétaire général du Syndicat National des Collèges et Lycées (SNCL) et de la FAEN, a ensuite tracé un portrait vivant et attachant de Marguerite André (1876-1965), militante associative et secrétaire du bureau national de l'ANPCC de 1919 à 1930. Il s'est naturellement appuyé sur la notice qu'il a rédigée, à paraître prochainement comme nous l'espérons.

Enfin, **Ophélie Rillon** a illustré un autre aspect très important voulu par notre demi-journée d'étude, celui du dialogue entre différents secteurs du dictionnaire, en l'occurrence le Maitron Afrique. Traitant d'un fonds d'archives du Syndicat national des Enseignants du Burkina-Faso, elle s'est interrogée sur le « genre des archives » et a contribué à amener à la lumière des enseignantes doublement ignorées, en tant qu'africaines et que femmes.

Ces interventions de grande qualité et les échanges nourris avec le public (malgré la « concurrence » au même moment - toutes conditions égales – des journées « Genre et Sciences » au Collège de France !) ont témoigné de l'intérêt de la thématique retenue, appelant d'ailleurs à la prolonger par d'autres manifestations, et d'autres mises en lumière de militantes enseignantes à biographier.



## Le nouveau comité scientifique du Corpus enseignant.e.s

Ce comité aura pour responsabilité d'établir une planification des recherches et de valider les nouvelles notices du corpus. Sous réserve de validation par la Direction collégiale du Dictionnaire et de son Conseil scientifique,

il sera composé de jeunes universitaires et d'auteur.es militant.es, la parité hommes femmes étant respectée. **Jacques Girault** en sera le président d'honneur, Patricia Legris et Alain Dalançon en assureront la coprésidence

**Alain Dalançon**, sec. gal de l'Himase, ancien Pdt de l'IRHSES, *Co-Président*

**Michèle Baracat**, ancienne sec. gale du SNETP-CGT, IHS-CGT Limousin

**Clémence Cardon-Quint**, PU, Montpellier 3

**Stéphanie Dauphin**, MCF, Inspe Lille

**Mélanie Fabre**, MCF, UPJV Amiens

**Marc Geniez**, ancien sec. gal du SNCL et de la FAEN, auteur

**Marc Giovaninetti**, docteur, responsable de l'association AHMO 93, auteur

**Benoît Kermoal**, Pdt du centre Aigueperse UNSA Education

**Loïc Le Bars**, docteur, auteur

**Patricia Legris**, MCF, Rennes 2  
*Co-Présidente*

**Gérard Leidet**, Pdt de l'association PRO-MEMO (Provence), auteur

**Frédéric Mole**, MCF, UJM St-Etienne, auteur

**Frédérique Rolet**, ancienne sec. gale du SNES -FSU, Pdte d'ADAPT

**Angélique Serra-Blanc**, docteure, UMR 6240 Lisa Corte

**Marianne Thivend**, PU, U Paris Cité

**Marie Vergnon**, MCF, U Caen

**Yves Verneuil**, PU Lyon2, auteur

**Jean-Luc Villeneuve**, ancien sec. gal du SGEN-CFDT, Pdt de l'IREA, auteur

### LE BUREAU DE L'HIMASE

**Jacques Girault**  
*président d'honneur*

**André D. Robert**, président

**Benoît Kermoal**, v. p

**Claude Pennetier**, v. p

**J.-Luc Villeneuve**, v. p

**Alain Dalançon**, sec. gal

**Gérard Réquigny**, trésorier

**Paul Devin**

**Marc Geniez**

**Gérard Montant**

**Louis Weber**



Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS)  
Campus Condorcet  
5, cours des Humanités  
93322 Aubervilliers Cedex

#### ADHESION ASSOCIATION HIMASE, cotisation année civile 2024

Adhésion individuelle  Étudiant.e

NOM et prénom : .....

Adresse : .....

Email : .....

Adhésion association ou syndicat

NOM : .....

Adresse : .....

Email : .....

Je verse la somme de .....<sup>1</sup>.

par chèque, envoyé au trésorier,  
Gérard Réquigny, 33 rue Lorraine, 93200 Saint-Denis, email : grequigny@gmail.com

par virement bancaire à Association HIMASE

code BIC : BREDFRPPXXX

cpte n° 418 01 0394 clé 78

IBAN: FR76 1010 7001 1800 4180 1039 478

A.....

le.....

signature

cocher X les cases adéquates

<sup>1</sup> 20€ pour les adhésions individuelles normales

10€ pour les étudiant.es

40€ pour les associations ou syndicats